

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

## COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique**

Mardi 27 février 2018

\*Application de l'art. 161 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Proposition de résolution visant à améliorer la qualité de vie des familles monoparentales, déposée par Mmes Vandorpe, Salvi, Leal Lopez, Simonet, MM. Fourny et Drèze (Doc. 821 (2016-2017) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Warzée-Caverenne.....	1
<i>Exposé de Mme Vandorpe, coauteure de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Nicaise, Pécriaux, M. Puget, Mme Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Lecomte.....	2
<i>Vote sur l'ensemble</i> .....	6
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	6
<i>Proposition de résolution relative à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et à l'accompagnement sexuel, déposée par Mme Tillieux, M. Courard, Mmes Pécriaux, Gérardon et M. Martin (Doc. 1010 (2017-2018) N° 1)</i> .....	6
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe.....	6
<i>Exposé de Mme Tillieux, coauteure de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	6
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, Mmes Salvi, Durenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la	

Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Tillieux.....	8
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	16
<i>Question orale de Mme Gérardon à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la mise en place de l'organe de concertation intrafrancophone prévu par le décret de la Sainte-Émilie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gérardon, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	16
<i>Question orale de M. Puget à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la pénurie de médecins en zone rurale »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	17
<i>Question orale de M. Arens à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'aide médicale urgente et le nombre d'ambulances agréées »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Arens, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	19
<i>Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le bilan de la réforme des soins en santé mentale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	20
<i>Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la première évaluation du décret du 3 décembre 2015 relatif à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (AViQ) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	22
<i>Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cadastre du secteur du non-marchand »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	23
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les conséquences graves de l'alcool sur la santé des jeunes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	24
<i>Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la maladie d'Alzheimer »</i>	

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	25
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le déséquilibre de la pyramide des âges dans la fonction publique régionale »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	27
<i>Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la vacance d'un nouveau poste de niveau A avec fonction qualifiée à la Direction de l'état environnemental »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	28
<i>Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'action sociale dans le cadre du plan Habitat permanent (HP) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	29
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la présentation de la vision de la fonction publique wallonne »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	30
<i>Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données par le Service public de Wallonie (SPW) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	32
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	34
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	34
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	34
<i>Liste des intervenants.....</i>	35
<i>Abréviations courantes.....</i>	36

Présidence de Mme Gérardon, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 45 minutes.

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, Madame Durenne, bonjour.

Je souhaiterais que la proposition de résolution visant au rachat des gares fermées mises en vente par la Société nationale des chemins de fer belges, afin d'y développer des services destinés au public, soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance – le document 981.

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur le Député. Je prends acte de votre demande.

La commission décide donc d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution visant au rachat des gares fermées et mises en vente par la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) afin d'y développer des services destinés au public, déposée par M. Puget (Doc. 981 (2017-2018) N° 1).

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES MONOPARENTALES, DÉPOSÉE PAR MMES VANDORPE, SALVI, LEAL LOPEZ, SIMONET, MM. FOURNY ET DRÈZE (DOC. 821 (2016-2017) N° 1)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à améliorer la qualité de vie des familles monoparentales, déposée par Mmes Vandorpe, Salvi, Leal Lopez, Simonet, MM. Fourny et Drèze (Doc. 821 (2016-2017) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Je propose Mme Durenne comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** - Mme Durenne est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

### *Exposé de Mme Vandorpe, coauteure de la proposition de résolution*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - On le sait, on en parle régulièrement : les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. En 1991, elles représentaient 14 % ; aujourd'hui, elles représentent plus de 22 %. Plus d'un enfant sur cinq grandit dans une famille monoparentale. Ces familles sont souvent fragiles financièrement. Elles ont des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. De là découlent pas mal de difficultés : la garde des enfants, la recherche d'un logement accessible, les déplacements, le soin de leur santé. On sait aussi que la situation est encore plus difficile en milieu rural.

Bien sûr, des initiatives sont prises pour les soutenir, pour les aider à mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle, que ce soit par la fiscalité, la réforme des allocations familiales, qui prennent aussi en compte ces familles monoparentales. Mais ces familles souffrent régulièrement d'isolement et elles sont plus sujettes que d'autres aux risques de burn-out parental.

Je propose ici de recréer du lien entre les familles quand, par exemple, une personne n'a pas de voiture pour conduire son enfant à l'école, alors que le voisin a, lui, cette possibilité-là et que, à l'inverse, il est régulièrement en réunion le soir et n'a personne pour garder ses enfants. Si ces personnes ne sont pas mises en relation, elles ne peuvent pas s'entraider.

Puisque des initiatives de cet ordre existent en France, au Canada, mais également à Bruxelles maintenant suite à un appel à projets de Céline Fremault, je trouvais important de remettre ces gens en lien. Il est parfois difficile d'aller frapper à la

porte du voisin pour demander de l'aide. Alors que l'on a, en parallèle, des centaines d'amis sur Facebook, je trouvais important d'utiliser cet outil numérique pour recréer le lien entre les personnes, afin qu'elles puissent s'aider mutuellement. L'objectif est de constituer un réseau d'entraide, d'échange et de solidarité entre ces parents, à l'échelon local, de prévenir toutes ces difficultés, tous ces problèmes de précarité et autres.

L'initiative existe ailleurs. Ce que je demande au Gouvernement, c'est de soutenir ces initiatives associatives de création de plateformes en lançant un appel à projets à destination de la société civile pour mettre en place ces outils numériques. Ce n'est pas un budget énorme et c'est pour cela que je me suis également permis de lancer cette résolution. Finalement, à moindre coût, on arrive à recréer du lien entre les gens et à prévenir de nombreux parents seuls et bien sûr les enfants qui subissent aussi les conséquences de cette précarité et de cet isolement.

On est aujourd'hui en Wallonie avec cette stratégie du « Digital Wallonia » et je trouvais important de lier les deux, en intégrant le soutien aux familles monoparentales dans le développement et dans le financement des projets liés à l'innovation numérique, en espérant que cette entraide puisse se recréer, de sorte qu'un parent puisse rencontrer le parent d'un autre petit camarade de classe pour avoir des facilités de covoiturage, par exemple. Cela peut aussi servir à un prêt de véhicule pour faire des courses, pour accueillir un enfant en urgence, si l'on a une difficulté professionnelle ou avec un des deux enfants qui auraient un souci de santé – il faut partir, on ne sait pas quoi faire avec le bébé, chez qui faut-il le déposer en urgence ? Cela peut être de l'échange de matériel également. On sait que ce n'est pas parfois pas évident pour les familles d'investir dans du matériel coûteux. Si l'on sait que, dans le quartier ou dans un réseau d'une distance correcte, on peut avoir ce matériel à disposition, c'est vraiment recréer du lien en utilisant les outils d'aujourd'hui.

#### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Je pense effectivement que cette proposition de résolution, qui vise finalement à mettre l'accent sur les pratiques collaboratives au niveau numérique va dans le sens des besoins des familles monoparentales, telles qu'évoquées par Mme Vandorpe.

Il faut rester sensible aux chiffres, puisque nous savons que quatre familles monoparentales sur dix sont clairement sous le seuil de la pauvreté. Il s'agit de la catégorie de ménages la plus précarisée de Wallonie.

Deuxième constatation, le plus souvent, dans huit

cas sur dix, la famille monoparentale est une famille où le parent est la maman. Elle doit à la fois assurer le rôle d'éducation et le rôle de soutien de famille.

On constate que, confrontées à cette double mission, ces familles monoparentales se retrouvent souvent dans la sphère du non-emploi et nous savons que quatre parents isolés sur dix, tenant compte de ce que je viens de dire au niveau du genre, bénéficient en général d'une allocation de chômage.

Un point doit être relevé, c'est la récente réforme des allocations familiales, puisque le nouveau modèle continue à prévoir des suppléments sociaux pour les familles monoparentales afin de répondre de manière plus appropriée à la réalité de ces familles.

Le *screening* qui avait été réalisé par l'Université de Namur en septembre 2017 montrait que, sur le plan juridique, il existait finalement peu voire pas de discriminations. Et la proposition qui nous est soumise n'est pas là pour rencontrer des discriminations qui n'existeraient pas, mais pour apporter un outil complémentaire à ces familles monoparentales. Nous ne pouvons donc que la soutenir.

En novembre 2017, vous aviez annoncé, Madame la Ministre, différentes mesures que vous souhaitiez mettre en place, avec notamment la création du portail Internet. Cette création semble complémentaire à la création de la plateforme évoquée dans la proposition de résolution. Nous pouvons donc souligner cet aspect au vu des mesures que vous aviez annoncées en conférence de presse en novembre 2017 à la suite de la sortie de l'étude commandée. Vous annonciez la modification décrétable en matière de titres-services. Cela relève d'autres compétences, celles de M. le Ministre Jeholet, mais je pense qu'un dialogue pourrait s'installer à cet égard puisque la proposition que vous appuyez de vos vœux ira également en faveur d'un soutien à la famille monoparentale.

**Mme la Présidente.** - La parole à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Ministre, pour le groupe socialiste, il nous semble qu'il conviendrait, avant toute adoption d'un texte, d'auditionner différents acteurs afin de voir en quoi le système numérique proposé aujourd'hui par le cdH sera une réponse efficace pour améliorer les conditions de vie des familles monoparentales.

Bien que la proposition soit intéressante, il semble que le contenu ne colle pas réellement au titre de la résolution. En effet, il est difficile de voir en quoi le soutien financier de la Région vers une plateforme numérique va permettre d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales qui sont confrontées à de nombreux défis – cela a été rappelé par mes collègues – dont les premiers sont ceux de l'accès à l'emploi de qualité et à un logement digne, sans oublier

les difficultés financières qu'elles rencontrent puisque, selon les FPS, en 2015, 43,2 % des familles monoparentales sont en déprivation matérielle et 20 % renoncent à des soins de santé.

Dès lors, pour notre groupe, afin de s'assurer que les demandes formulées par le cdH correspondent aux réalités de terrain et permettront d'atteindre l'objectif d'une amélioration de la qualité de vie des familles monoparentales – ce à quoi nous sommes tout à fait favorables – pour reprendre le titre de la résolution, il conviendrait, me semble-t-il, d'auditionner différents acteurs. Nous proposons le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Fédération des CPAS, une des plateformes *peer-to-peer* existant en France ou à Bruxelles, auxquelles Mme Vandorpe a fait référence, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation, vu la demande en lien avec les projets liés à l'innovation numérique.

Enfin, il serait intéressant que le rapport commandé par le ministre Prévot sur les familles monoparentales et que la ministre Greoli a présenté en novembre 2017, à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, organisée par son cabinet au Parlement, soit transmis aux députés ou que Mme la Ministre le présente officiellement aux commissaires afin de s'assurer de l'adéquation des demandes du cdH avec les recommandations formulées dans le rapport.

Enfin, si la majorité veut aller au vote, nous nous abstenons si nous ne pouvons pas avoir écho des auditions et ouvrir le débat.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Je ne peux que soutenir cette proposition de résolution.

Effectivement, les problèmes soulevés par Mme Vandorpe, auteure principale de cette proposition de résolution, sont réels et nous avons le devoir et le pouvoir d'apporter des solutions ou, en tout cas, une partie de la solution aux problèmes rencontrés par les familles monoparentales.

J'aurais aussi voulu soulever le problème – et là, je suis tout à fait ouvert et Mme Pécriaux vient d'en parler –, c'est celui de la pauvreté des familles monoparentales, les difficultés financières qu'elles rencontrent. Nous devrions y réfléchir, je suis ouvert à la discussion avec d'autres personnes, car j'avais déposé un texte – mais ce n'est pas une compétence régionale – afin d'aider les familles monoparentales qui ne perçoivent pas les pensions alimentaires.

Il y a d'énormes difficultés. Effectivement, aujourd'hui, il y a des mécanismes, il y a une cellule, et cetera. Mais le problème, c'est qu'une partie de cette pension alimentaire est gardée par l'organisme qui s'en occupe. Je pense qu'il faudrait mettre en place...

*(Réaction de Mme Vandorpe)*

Cela ouvre déjà le débat, je vois que tout le monde est déjà intéressé.

Nous devrions réfléchir et trouver une solution pour aider les personnes qui ne perçoivent pas leur pension alimentaire, car c'est vraiment grave. Les enfants sont souvent pris en otage dans ces discussions d'argent et le parent qui doit percevoir cette pension alimentaire et qui ne la perçoit pas se retrouve dans des difficultés énormes. Il doit commencer à faire des démarches, aller au CPAS, et cetera. Ce sont des démarches énormes et, ensuite, on se retrouve devant un juge. On devrait donc aussi dégager les tribunaux de ces pensions alimentaires qui ne sont pas payées, avec des mécanismes d'automatisation.

Je suis vraiment ouvert à une discussion. J'avais écrit un texte – mais il a été refusé, ici, au Parlement wallon – avec un mécanisme qui pourrait être mis en place. Peut-être notre Parlement serait-il compétent dans un *brainstorming* afin de rechercher une solution qui ne coûterait pas de l'argent à la Région wallonne, mais qui garantirait la perception de ces montants aux personnes qui se retrouvent dans les difficultés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Avant de répondre à Mme Pécriaux, peut-être vais-je répondre à M. Puget par rapport aux pensions alimentaires. Au niveau fédéral, il existe le SECAL. Le cdH a d'ailleurs déposé une proposition de texte pour augmenter le montant afin de permettre aux personnes d'en bénéficier. De plus en plus d'initiatives sont prises au niveau du SECAL. Cette semaine, il y a encore eu un article de presse et plusieurs réactions sur le sujet. En effet, on voit réellement que le taux de parents qui bénéficient de cette aide est de plus en plus important.

Ensuite, c'est le SECAL qui se retourne contre le papa ou la maman qui ne paie pas la pension alimentaire. C'était la parenthèse fédérale, mais il est vrai que tout est lié en ce qui concerne l'aide aux personnes en difficulté.

Concernant plus particulièrement les familles monoparentales, on est bien ici dans le cadre d'une résolution qui vise à apporter un projet, une idée supplémentaire à moindre coût, mais qui va clairement dans le sens de différentes dispositions qui sont mises en place et prises par le Gouvernement. Il y a d'ailleurs différents liens que je peux vous donner – peut-être à Mme Pécriaux. – Ces recommandations sont vraiment en lien avec ce qui a été dit dans les recommandations du Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes du Parlement wallon, rendues le 3 mars et relatives aux jeunes parents célibataires précarisés. Il y a d'ailleurs eu des auditions dans ce cadre concernant aussi l'objectif stratégique n° 3 du plan Gender Mainstreaming, dont le rapport intermédiaire a

aussi été déposé en mars 2016 au Gouvernement wallon ainsi que le Plan wallon de lutte contre la pauvreté qui porte dans ses différents axes une attention particulière aux familles monoparentales.

Dans le cadre de ces différentes recommandations, on a bien sûr les consultations du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de ces différentes études, on a eu les liens avec aussi la Ligue des familles, entre autres.

Aujourd'hui, on sait donc que le système des plateformes fonctionne en France, au Canada et – même si c'est encore le début – à Bruxelles. Il permet réellement de recréer du lien entre les gens, de trouver des solutions de solidarité sans que le parent doive sortir de l'argent de sa poche. Les parlements et le Gouvernement wallon sont là aussi pour donner son petit coup de pouce pour mettre en place cette plateforme, avec un petit soutien financier. Et ensuite, si je peux le dire comme cela, tout roule.

À partir du moment où l'on donne l'impulsion de cette plateforme et de cette application, de cette mise en réseau en utilisant le double sens de mise en réseau – mise en réseau informatique et digitale, mais aussi la mise en réseau humaine entre les personnes – on donne ce petit coup de pouce et c'est l'aide que nous pouvons donner ici au niveau du Parlement et du Gouvernement wallon, cette petite impulsion qui permettra de soulager grandement les familles sans pour autant mettre de côté toutes les autres problématiques auxquelles ces familles fragilisées sont confrontées. On par ses différents rapports que le Gouvernement y attache une grande importance.

Le rapport est public. Je ne sais pas s'il est sur la plateforme, mais en tout cas, il est public et Mme la Ministre pourra donc réagir plus particulièrement sur ce point-là.

Dans le cadre de cette résolution, je ne vois pas l'intérêt supplémentaire des auditions puisque, via le quotidien, on sait que ce système fonctionne et aide les gens. Le retour de ce qui se passe en France, à Bruxelles, au Canada est plus que positif.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Péciaux.

**Mme Péciaux (PS).** - Madame Vandorpe, ma réflexion intervient dans un contexte et dans une réflexion qui visait à se demander comment une plateforme *peer-to-peer* allait permettre aux familles défavorisées de les soulager et de lutter contre la pauvreté.

Vous avez commencé votre exposé en disant : « Une famille qui n'a pas de voiture et qui va pouvoir être aidée par un voisin qui a une voiture, mais qui, le soir, ne pourra pas, lui, garder ses enfants, et cetera ». Je peux comprendre, mais je ne vois pas comment cela va

les soulager.

On m'a toujours appris qu'il valait mieux apprendre à quelqu'un à pêcher que de lui donner un poisson. Dans ce cas-là, j'ai le sentiment que c'est vraiment : « Je conduis tes gosses, je te prête ma voiture, tu gardes mes enfants », cela ne va pas faire évoluer la famille en question.

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, lors des différentes auditions qui avaient été réalisées dans le cadre du Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes, on n'avait pas soulevé qu'une plateforme telle que celle-là allait permettre à des familles d'évoluer, d'être moins paupérisées. Pour moi, c'est vraiment : « Donne un poisson à ton voisin et ne lui apprends pas à pêcher ».

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe (cdH).** - On le sait, ce sont ces familles précarisées qui souffrent le plus d'isolement. Elles sont alors de plus en plus enfermées sur elles-mêmes. Aujourd'hui, on sait que la société évolue et ces personnes ne vont pas aller frapper spontanément à la porte du voisin pour dire : « J'ai un souci, pouvez-vous m'aider ? »

Comme je le disais, on est de plus en plus sur Internet et l'on essaie de trouver chaque solution sur Internet. Cette plateforme permettrait donc de recréer du lien entre les gens. Une fois que le lien est créé, des relations humaines se créent, des amitiés peuvent se créer, et cetera. Le but est de remettre les gens en lien pour éviter cet isolement puisque l'on sait, grâce aux rapports, que ces familles monoparentales souffrent d'isolement et qu'elles sont fragiles à tous les niveaux.

Vous dites : « Je ne vois pas en quoi cela aidera des personnes ». Elles ne doivent pas sortir de l'argent de leur portefeuille, elles ne doivent pas dépenser d'argent à partir du moment où l'on recrée de la solidarité entre les gens. J'avoue que je suis un peu étonnée que cela vienne de vous – je vais peut-être vous paraître un peu agressive en le disant, mais ce n'est pas mon intention. Je suis un peu surprise d'entendre ce genre de propos de votre part.

À partir du moment où l'on ne doit pas payer une garde d'enfants, où l'on ne doit pas appeler un taxi, où l'on ne doit pas laisser l'enfant à la garderie jusqu'à la dernière minute avec le risque d'arriver trop tard parce qu'il y a un retard dans les bus, dans les trains, et cetera, c'est simplement recréer du lien entre les gens comme on pouvait en avoir peut-être plus facilement à l'époque. On est dans une situation plus difficile aujourd'hui avec, en plus, davantage de familles monoparentales.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Péciaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Ne déformez pas mes propos. Ceux-ci sont tout à fait légitimes dans la mesure où je pense qu'il est important, utile et nécessaire de pouvoir permettre aux gens de s'épanouir en trouvant des formules, du travail, la possibilité d'être logés correctement et de vivre dans des conditions meilleures. C'était à ce niveau-là que je faisais référence à la notion d'apporter quelque chose « tout cuit » ou apprendre aux gens à s'épanouir et à s'émanciper.

Personnellement, j'en resterai là.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres demandes d'expression ? Je n'en vois pas.

Je regarde Mme Vandorpe qui s'exprime avec une certaine véhémence. Je pense que les travaux sont assez calmes et je donne volontiers la parole à Mme la Ministre. Je n'ai jamais dit que personne ne pouvait s'exprimer dans cette commission.

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce qui est bien – et c'est vraiment une bonne nouvelle et je n'en doutais pas non plus – c'est que l'ensemble des groupes et des parlementaires sont particulièrement attentifs à la situation des familles monoparentales. Nous savons tous bien que ce sont des familles qui sont dans une fragilité bien plus importante avec un risque de pauvreté bien plus important que le reste des familles.

Je voudrais commencer par vous remercier pour l'initiative du dépôt de cette résolution.

Deuxième chose sur laquelle je voudrais intervenir, c'est que, comme vous l'avez souligné, le Gouvernement, le ministre précédent et donc le précédent Gouvernement ne sont pas restés insensibles à cette problématique, raison pour laquelle le ministre Maxime Prévot avait demandé, au travers d'une étude universitaire, le *screening* de l'ensemble des législations en vigueur aujourd'hui pour voir en quoi elles étaient discriminatoires ou non vis-à-vis des familles monoparentales.

À ce sujet, Madame Nicaise, vous m'interrogez sur deux aspects. Je rappelle qu'après avoir présenté publiquement le rapport le 10 novembre, il est depuis lors tout à fait accessible, librement et je réponds aussi à une interpellation du groupe PS dans ce cadre. Le rapport est librement consultable sur le site de la DGO5 mais pour vous simplifier la vie, j'ai demandé directement à mon cabinet qu'il soit, dès ce matin, mis sur la plateforme. Comme cela, vous étiez tous en capacité de pouvoir le lire mais en plus, dorénavant, vous n'aurez pas à le chercher sur le site de la DGO5. Voilà, c'est fait.

Par ailleurs, je rappelle aussi qu'à la suite de ce

rapport universitaire et suite aux conclusions de la journée du 10 novembre, j'ai adressé à l'ensemble de mes collègues et, en particulier, aux collègues du Gouvernement de la Région wallonne, l'ensemble des dispositions reprises dans ce rapport et qui devaient conduire à des modifications décrétales ou législatives ou légales, si elles relevaient du Fédéral. L'ensemble des ministres en fonction aujourd'hui a reçu non seulement copie papier du rapport mais aussi l'inventaire des mesures qu'il pouvait prendre dans ce cadre pour le mettre en œuvre.

J'en reviens maintenant à votre résolution. Première chose, je trouve que l'intérêt de ce soutien à une plateforme *peer-to-peer* est intéressant puisqu'elle vient en complément d'un certain nombre d'autres mesures. Évidemment que la plateforme n'a pas comme but premier, si je puis me permettre, de lutter contre la pauvreté mais elle a comme but premier de lutter contre l'isolement. C'est aussi tout à fait essentiel. Il y a d'autres mesures à prendre pour lutter contre la pauvreté. Vous avez, pour la plupart d'entre vous, voté un décret « allocations familiales » il n'y a pas moins de 15 jours qui prend d'ailleurs en compte aussi les familles monoparentales et qui lutte contre la paupérisation, puisqu'il y a des suppléments sociaux pour les familles monoparentales en fonction des revenus.

Par ailleurs, et vous l'avez aussi souligné, dans les conclusions de ce rapport du 10 novembre, il y avait la volonté de mettre en œuvre une plateforme ou un portail informatique. Mes services sont en train d'y travailler, en collaboration aussi avec les CPAS, l'Union des villes et communes, et cetera, pour qu'il y ait beaucoup plus une accessibilité claire et une connaissance possible de l'ensemble des droits, en particulier des familles monoparentales. Ce portail Internet devrait, à mon sens, renvoyer vers les possibles plateformes *peer-to-peer* qui pourraient se mettre en place. J'ai déjà pris les contacts nécessaires, en particulier, évidemment, avec ma collègue, Mme Fremault, qui en a soutenu le développement sur Bruxelles mais aussi directement avec les acteurs que sont Monoman's and Dad's comme plateforme, ou d'autres plateformes puisqu'il y a des plateformes Parent solo qui existent du côté de la Région wallonne.

Évidemment, dans le cadre de la liberté d'association, de la liberté des acteurs d'accepter ou pas une extension de leur service sur l'ensemble de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, je suis toute prête à les entendre et voir avec eux la manière de faire progresser cela.

Pour moi, cette plateforme vient bien en complément d'autres mesures essentielles dans l'accompagnement des personnes qui vivent en famille monoparentale, que ce soit la lutte contre la pauvreté ; j'ai entre autres cité les allocations familiales, mais ce ne sont pas les seules mesures à prendre. Par ailleurs, elle s'inscrit vraiment dans une dynamique aussi

complémentaire par rapport au portail Internet. Je tenais à la fois à vous dire que j'accueille cette résolution et que, par ailleurs, une série de mesures sont déjà en cours d'application pour y répondre au mieux. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte (MR).** - Une très courte intervention. Nous adhérons, qu'on l'appelle plateforme ou portail, dans le cadre de l'accompagnement des familles monoparentales, mais il faudrait aussi s'attaquer sans doute à la fracture numérique. Pour avoir accès effectivement à ces plateformes et/ou ce portail, il faut être doté d'outils informatiques et pouvoir également s'en servir.

**Mme la Présidente.** - Merci, Madame Lecomte. On sait vraiment que vous êtes attentive à cette matière, que ce soit ici ou dans d'autres parlements.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Vote sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à améliorer la qualité de vie des familles monoparentales, déposée par Mmes Vandorpe, Salvi, Leal Lopez, Simonet, MM. Fourny et Drèze (Doc. 821 (2016-2017) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

### **PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET À L'ACCOMPAGNEMENT SEXUEL, DÉPOSÉE PAR MME TILLIEUX, M. COURARD, MMES PÉCIAUX, GÉRADON ET M. MARTIN (DOC. 1010 (2017-2018) N° 1)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et à l'accompagnement sexuel, déposée par Mme Tillieux, M. Courard, Mmes Péciaux, Gérardon et

M. Martin (Doc. 1010 (2017-2018) N° 1).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Vandorpe

**Mme.Vandorpe (cdH).** - Je propose Mme Salvi comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** - Mme Salvi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

#### *Exposé de Mme Tillieux, coauteure de la proposition de résolution*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Cette proposition de résolution déposée par notre collègue, M. Courard, Mme Péciaux et moi-même, s'inscrit dans le cadre de la défense des droits des personnes en situation de handicap. Avec quels objectifs ? Le texte s'inscrit dans la continuité d'un travail entrepris depuis plusieurs années maintenant. Alors ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, en 2013, et sensible évidemment à cette question, j'avais lancé un appel à projets pour la reconnaissance d'un centre de ressource « handicap et sexualité ». Suite à l'appel à projets, un consortium s'est constitué. Le centre a pu voir le jour et entamé ses activités dès 2014.

Dans mon chef, il était question de mener une politique conforme aux engagements de notre pays, puisque notre pays avait ratifié, en 2009, la Convention de l'ONU, convention qui réaffirme les droits dont jouissent les personnes en situation de handicap et mener une politique qui réponde aux demandes et surtout aux besoins exprimés par les bénéficiaires, par les familles et par les professionnels surtout, qu'il faut pouvoir entendre en ce domaine.

Parallèlement, en 2012 encore, M. Courard, à l'époque secrétaire d'État en charge de la matière, en parfaite collaboration, parfaite cohérence avec la politique menée au niveau de la Wallonie, avait sollicité l'avis du Comité consultatif de bioéthique sur la question de l'assistance sexuelle et, plus particulièrement, sur le rôle à jouer par les pouvoirs publics.

Évidemment, l'avis rendu tout dernièrement, puisqu'il nous est parvenu en novembre dernier par le Comité de bioéthique, a ici toute son importance. C'est le fruit d'un travail de plusieurs années, c'est le moins que l'on puisse dire, puisqu'il a été sollicité en 2012 et

l'avis a été rendu en 2017. C'est le fruit d'un travail concerté avec une multitude d'acteurs. Je voudrais citer un extrait de l'avis : « Le Comité estime que l'assistance sexuelle doit constituer une offre de services reconnue par les pouvoirs publics, à travers un cadre réglementaire, ce qui assurerait une homogénéité des services offerts et l'égalité des usagers au regard de ceux-ci ».

L'accompagnement sexuel des personnes handicapées est d'ailleurs une pratique, aujourd'hui. Cela existe, il ne faut pas fermer les yeux, c'est le cas et elle correspond à une véritable demande. La Wallonie, via la ministre de la Santé, finance d'ailleurs l'ASBL Aditi qui forme des professionnelles à l'assistance sexuelle. Il n'existe pas de définition officielle de ce qu'est un assistant sexuel mais, clairement, le métier constitue une forme d'accompagnement spécifique qui consiste à raviver le plaisir sensuel, érotique ou sexuel chez des adultes en situation de handicap qui en émettent la demande ; c'est bien entendu fondamental.

L'assistance ne se résume donc pas purement à un acte sexuel mais selon les définitions, elle peut englober des caresses, des massages, voir même le positionnement de deux personnes en situation de handicap, afin de pouvoir faciliter leurs échanges.

De nombreux films, documentaires, existent à ce sujet. J'avais moi-même été largement touchée, profondément touchée par un film qui s'appelle *Scarlet Road* – je vous en conseille la vision – et qui fait part de cette question de l'assistance sexuelle, au travers d'une expérience australienne. Cette dame, qui est l'actrice principale du film, milite, au niveau de l'Australie, pour les droits des personnes en situation de handicap, pour leur accompagnement dans la sexualité, puisqu'il y a des barrières, qu'elles soient d'ordre mental, quand c'est un handicap mental, qu'elle soit d'ordre physique, lorsque c'est un handicap physique. Je crois que là-bas, les droits évoluent plutôt bien. C'est une dame qui a étudié la sociologie, qui est consciente des rapports humains, et qui fait cela avec énormément d'humanité et de don de soi. Je vous conseille, et il y a d'autres exemples, notamment un court-métrage tout récent, réalisé par un réalisateur carolo, vous le connaissez peut-être, qui voudrait aussi que son court-métrage serve dans les écoles, pour pouvoir aborder plus facilement ce sujet extrêmement difficile et qui parfois, cause l'amalgame dans les réflexions. Il faut vraiment sortir de ces pensées glissantes, négatives, et revenir au principal, c'est-à-dire, les droits fondamentaux des personnes de pouvoir disposer de leurs corps.

Bien sûr, les parlementaires aussi se sont emparés de la question. D'ailleurs, une délégation de notre commission s'était rendue à Genève, en mai 2016, pour prendre connaissance des pratiques suisses en matière d'assistance sexuelle des personnes qui présentent un handicap.

L'AViQ organise une autre édition, on peut le citer, si vous le souhaitez...

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je n'hésite pas un seul instant à penser que vous allez vous-même le citer. Vous êtes impatiente. Vous savez, avant cela, il y a eu beaucoup de socialistes, ils étaient si longtemps présents.

C'est vrai que ce sujet est sur la table depuis 20 ans, et qu'il n'a toujours pas abouti, c'est vrai.

**Mme Tillieux (PS)**. - Là, vous exagérez, puisque le Centre de ressources Handicaps et Sexualités, je ne pense pas que vous l'aviez mis en œuvre.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Gardez le sens de l'humour, Madame Tillieux.

**Mme Tillieux (PS)**. - J'ai beaucoup d'humour.

L'AViQ organise un salon intitulé « Salon enVIE d'amour », qui a lieu fin avril. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, nous avons choisi de déposer rapidement cette proposition de résolution pour pouvoir l'examiner, puisque nous pensons qu'il faut mettre ce sujet à l'ordre du jour. Il faut profiter de cet avis rendu par le Comité de bioéthique, pour pouvoir faire ressurgir la réflexion et prendre position.

Force est de constater que ces dernières années, la question des droits sexuels des personnes handicapées a suscité l'intérêt d'une multitude d'organisations, tellement la demande est prégnante. Le débat doit se poursuivre, sans tabou, avec sérénité, dignité et humanité.

Dans la continuité du travail entamé, nous avons souhaité soumettre au vote cette résolution, car l'assistance sexuelle est bel et bien une des réponses pertinentes aux discriminations. Le but est de contribuer à favoriser l'épanouissement à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap, en proposant des réponses sociales à des demandes singulières, portées par les personnes elles-mêmes.

Cette résolution poursuit divers objectifs, d'accord et avant tout de réaffirmer la reconnaissance des droits sexuels des personnes en situation de handicap. Parce que oui, aujourd'hui, dans certaines situations, leurs droits leur sont reniés, et c'est tout à fait anormal.

Nous voulons aussi, en termes d'objectifs, prévenir les abus ; oui, cela existe aussi et donc, il faut cadrer, il faut limiter, il faut reconnaître, mais avec des limites.

Nous voulons une reconnaissance de cette profession. Certes, le sujet est difficile mais cela existe

dans d'autres pays et je pense que nous sommes tout à fait capables d'aboutir à la définition et à la reconnaissance de la profession.

Nous voulons aussi informer les bénéficiaires. Le centre de ressources Handicaps et Sexualités, qui existe, est encore trop méconnu, mal connu, tant des personnes en situation de handicap elles-mêmes, de leurs familles, qui sont souvent en recherche d'informations, et même des professionnels, qui parfois, font face à des situations complexes.

C'est aussi une demande de former les professionnels à cet égard et cette demande est très forte.

C'est enfin, comme toujours, la prévention de la santé, comme ministre de la Santé, vous savez exactement de quoi il en retourne.

Bref, tous s'accordent à affirmer, en ce compris le centre de ressources Handicaps et Sexualités, que l'assistance sexuelle est une des réponses pertinentes, qui doit être soutenue par les pouvoirs publics. Comment ? En élaborant un cadre légal, et c'est ce que nous demandons désormais au Gouvernement wallon. Pour notre groupe, il s'agit d'aller de l'avant, avec tous les acteurs engagés et soucieux de répondre aux besoins de nos concitoyens fragilisés. Voilà pour la présentation du texte de la résolution, je vous remercie.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Cette question n'est pas neuve, on a déjà débattu de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, de manière plus large que l'assistance sexuelle, de manière plus précise, notamment il y a quelques années, à l'occasion de la résolution visant à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en Région wallonne, que j'avais eu le plaisir de soumettre à votre vote, le 5 février 2014, et qui avait été votée à l'unanimité. C'était une première étape, puisque cette résolution avait eu comme effet la mise en place du Centre de ressources Handicaps et Sexualités, il y a quelques années. Nous ne partons pas de rien.

Depuis, il y a encore eu d'autres étapes, notamment, vous l'avez mentionné, Madame Tillieux, la mission en Suisse, mission de cette commission. Je regrette toujours de ne pas avoir eu l'occasion d'y participer, puisque ce type de mission n'est réservé qu'à une partie des parlementaires seulement, c'est particulièrement dommage.

Mais bon, avançons. Je suis heureux aujourd'hui, mes collègues, dont Mme Tillieux est la primo-

signataire, déposent cette proposition de résolution.

La question de l'assistance sexuelle ne fait pas l'unanimité. Disons clairement les choses, elle divise. Elle divise dans l'associatif, elle divise dans la population, elle divise aussi dans les partis. C'est la raison pour laquelle je m'exprime en mon nom personnel, et non pas au nom de mon parti, puisque mon parti n'a pas de position unanime à cet égard ; j'use de ma liberté de parole et de vote pour cette question de l'assistance sexuelle. C'est la raison laquelle, et je tiens à le souligner, Mme Tillieux m'avait proposé de cosigner cette résolution. J'aurais aimé la cosigner, mais vu que mon parti n'est pas unanime à ce sujet, une cosignature aurait pu faire penser qu'il y avait unanimité, ce qui n'est pas le cas.

Quand on parle d'assistance sexuelle, souvent, les personnes parlent de choses différentes. On peut constater, et c'est mon avis, que les termes du débat sont parfois mal posés. Les définitions sont parfois très différentes, en fonction de qui parle. J'ai beaucoup entendu, lorsqu'on parle d'assistance sexuelle, de personnes qui parlaient en fait de prostitution spécialisée. Est-ce que l'assistance sexuelle est de la prostitution spécialisée pour les personnes handicapées ? Cela peut mais ce n'est pas que cela. L'assistance sexuelle, c'est en tout cas des actes qui permettent à la personne handicapée de disposer, premièrement, de son propre corps. Cela peut être la masturbation, l'apprentissage au plaisir solitaire, qui ne sont pas accessibles en toute autonomie ; donc, c'est un premier volet de l'assistance sexuelle, c'est permettre à la personne handicapée de disposer de son propre corps.

L'assistance sexuelle, c'est également pouvoir disposer de son propre couple. C'est donc pour avoir une aide, avoir des relations sexuelles avec son propre partenaire, lorsqu'on ne sait pas l'avoir en toute autonomie. Une tierce personne peut aider, dans ce cas, à accomplir des actes de couple. L'assistance sexuelle, c'est peut-être aussi disposer du corps d'une autre personne. Dans ce cas-là, on se situe dans la prostitution spécialisée.

Quelle définition doit-on choisir ? Celui qui doit trancher cela, c'est le législateur. Le législateur, c'est qui ? C'est nous. Cette question ne relève pas uniquement des compétences régionales mais également du Fédéral. En tout cas, nous devons avoir ce débat.

J'ai été particulièrement mal à l'aise à la lecture d'une carte blanche que l'on a pu découvrir dans les médias, il y a quelques semaines. Cette carte blanche, je cite un de ses premiers paragraphes, c'était de dire que : « L'assistance sexuelle consiste, en réalité, en une prestation tarifée comprenant des relations sexuelles entre une personne en situation de handicap et, le plus souvent, une femme qui serait spécialement formée à cet effet ».

Je ne peux pas souscrire à cette définition. C'est une partie de la réalité de l'assistance sexuelle mais ce n'est pas l'ensemble. Qui décidera de savoir si cette définition est effectivement juste ou pas ? C'est le législateur, c'est-à-dire nous. Ce débat est donc nécessaire.

Je suis en désaccord avec Mme Céline Fremault, Ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes handicapées, Mmes Catherine Fonck, Joëlle Milquet, Viviane Teitelbaum, Céline Delforge, Dorothee Klein, toute une série de représentantes d'associations. Je pense que ces personnes se trompent dans cette définition ou feignent de se tromper. Je ne connais pas la raison mais en tout cas réduire l'assistance sexuelle à cette définition est une erreur.

Il est nécessaire d'avancer parce que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. On a aujourd'hui des personnes qui n'ont pas accès à leur propre corps. Ce sont des réalités que j'ai pu constater dans les témoignages qui me sont revenus, lorsque j'ai travaillé sur le texte de la résolution d'il y a quelques années.

Prenons des exemples : il y a notamment en institution des personnes handicapées qui sont hébergées et qui demandent de l'aide à la masturbation. Un exemple d'une personne qui, lorsqu'elle prend la douche, demande de pouvoir rester seule, en demandant à l'aide-soignant de lui mettre le pommeau de douche près de son sexe et de rester seule quelques minutes.

Aujourd'hui, les aides-soignants sont-ils formés à ce type de geste ? Non. Souhaitent-ils effectuer ce type de geste ? Parfois oui, parfois non. Les personnes handicapées souhaitent-elles que ce soit l'aide-soignant qui effectue ce type d'acte ? Parfois oui mais parfois non. Cela crée donc un malaise. Ce sont des réalités constatées pour lesquelles il n'y a pas de réponse à ce jour et c'est un problème.

Il y a aussi des personnes qui n'ont pas accès à une vie de couple. De nouveau, il y a des couples dans les institutions de personnes handicapées et en dehors de celles-ci qui n'arrivent pas à avoir de relations sexuelles en toute autonomie parce qu'elles ont un handicap qui les empêche.

Vont-elles demander à l'aide-soignant, à l'éducateur, à l'infirmier, à l'infirmière de pouvoir les aider à avoir une relation sexuelle ? Pour certaines personnes, cela ne pose pas de problème mais pour d'autres – et ce sont des problèmes qui reviennent régulièrement – il est gênant pour deux personnes en couple de se faire aider par une personne qu'elles côtoient au quotidien. Le professionnel à qui cette demande arrive va se dire : « Je ne suis pas formé pour cela, ce n'est pas mon métier d'infirmier d'aider à ce que ces personnes puissent avoir une relation sexuelle comme elles le souhaitent » et ne trouve pas de réponse à l'extérieur.

Ensuite, il y a des personnes qui souhaitent avoir

accès à une prostitution spécialisée. C'est une réalité également. Dans ce cas, parce que ces réalités existent, des professionnels aident des personnes qui les hébergent en institution à aller vers de la prostitution et ces personnes risquent d'être poursuivies pour proxénétisme. Il y a donc une insécurité tant pour les personnes handicapées que pour les professionnels de ne pas avoir de cadre réglementaire. Le fait de se dire : « La situation actuelle, fermons les yeux, ne regardons pas la réalité », cela pose problème.

Face à ces questions, on a deux attitudes : soit on se dit que la situation actuelle et l'insécurité qui l'accompagne est satisfaisante – mais vous avez bien compris que ce n'est pas mon option. Je souhaite que l'on puisse donner de la sécurité tant pour les personnes en demande de disposer de leur propre corps, de disposer de leur propre couple ou éventuellement, si on le choisit, de disposer des services de prostitution spécialisés, de donner de la sécurité à toutes ces pratiques qui existent, aujourd'hui, et également donner la possibilité de recourir à l'assistance sexuelle aux personnes qui n'y ont actuellement pas accès.

C'est pour cela que je soutiens cette proposition de résolution qui vise à élaborer un cadre réglementaire relatif à l'assistance sexuelle et également de pouvoir avancer dans l'élaboration des mesures avec toutes les personnes concernées. Il est de notre responsabilité d'avancer et de définir ce cadre.

J'ai donné un contour large à l'assistance sexuelle mais il nous reviendra, au final, de déterminer ce qui rentre dans ce cadre. En tout cas, un cadre réglementaire est nécessaire pour justement pouvoir donner de la sécurité à ces professionnels, à ces personnes en demande, parce que l'on ne peut pas fermer les yeux plus longtemps sur cette question.

Je remercie Mme Tillieux et ses collègues d'avoir pu faire une proposition qui permette d'avancer en ce sens.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Madame Tillieux, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble de votre exposé. Je partage avec vous le pourquoi du dépôt de la proposition de résolution ce matin. J'ai également écouté avec beaucoup d'attention M. Daele qui a été beaucoup plus explicite dans ses propos et il est important d'être explicite dans les propos parce que c'est un sujet qui nous préoccupe tous. Cela fait plus de 20 ans, in fine, que le dossier est sur la table. Sans doute, faut-il au niveau d'une société, qui parfois peut être prude ou autre, laisser aussi le temps aux esprits de pouvoir s'ouvrir et de discuter beaucoup plus sereinement de sujets qui restent malheureusement aujourd'hui encore tabous.

Sur le fond, par rapport aux expressions de l'un et de l'autre, il y a énormément de choses que je partage.

Madame Tillieux, vous faisiez référence à des débats auxquels vous avez participé, à des initiatives qui ont été prises, à des courts-métrages. J'en ai vu aussi et c'est vrai que cela permet d'ouvrir les yeux et d'appréhender un monde que l'on ne connaît pas et de mettre fin aux œillères et aux tabous pour aborder sereinement des sujets parfois beaucoup plus compliqués.

Dès lors, ce n'est pas pour rien que, en 2016, à l'initiative de M. le Ministre Prévot, parce que justement ce débat est arrivé ici au sein de la commission, il y a eu cette mission parlementaire à Genève pour permettre de se rendre compte aussi de comment d'autres fonctionnent ou comment d'autres politiques, à certains moments, ont pris des dispositifs afin de répondre à ces questions plus particulières.

J'arrive tout doucement à la forme et à la méthodologie qui a été mise en place sur cette question. Au retour de cette mission parlementaire, un groupe de travail avait été mis en place à l'époque à l'initiative de ma collègue, Mme Leal Lopez, pour commencer à discuter de tout cela entre nous. Vous l'avez dit, c'est sensible, c'est tabou, il y a toute cette question de la sécurité ou de l'insécurité juridique, il y a cette évolution des pratiques. Tous les groupes politiques étaient autour de la table et ce groupe de travail nous avait justement permis de commencer à auditionner et de rencontrer pour voir de quelle manière on pouvait en sortir par le haut, d'autant plus que le ministre lui-même était extrêmement ouvert à la discussion et attendait que ce groupe de travail puisse atterrir. Ensuite, Mme Leal Lopez nous a quittés...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Du Parlement, pardon.

*(Rires)*

Ne vous inquiétez pas, sur ce sujet, elle est toujours extrêmement au taquet, je peux vous le confirmer.

On a un peu mis cela en suspens. Là où j'ai été un peu étonnée de voir le texte arriver – Madame Tillieux, encore une fois, sur le fond, on peut en rediscuter et j'espère que l'on pourra en rediscuter –, c'est sur la manière dont cela arrive et le *momentum*. En même temps, vous l'avez dit vous-même, il y a bientôt un salon. Ce serait bien de rapidement pouvoir voter un texte puisqu'il y a un salon qui arrive – qui se tient à Namur, je crois – pour pouvoir atterrir.

Là, sur la méthode, j'ai un souci, parce que, justement, lors de la commission il y a 15 jours, sur le même sujet et après des expressions larges de l'ensemble des groupes politiques, on a dit qu'il fallait absolument pouvoir retravailler le contenu, se revoir, mettre en place un groupe de travail, ou en tout cas relancer le groupe de travail précédent puisque l'on avait déjà largement travaillé et auditionné pour pouvoir finalement atterrir ensemble sur quelque chose.

Je me souviens qu'à la toute fin de la commission, vous avez dit : « Attendez, j'ai peut-être un texte. Il faudra que l'on en parle. » Le lendemain, en séance publique, le texte était déposé, on l'a donc pris en considération. Il est remonté de l'arrière et il arrive aujourd'hui. Si j'entends bien l'urgence qui est la vôtre, notamment – vous l'avez dit vous-même – parce qu'il y a aussi ce salon qui arrive, je n'ai pas envie que l'on se précipite sur ce texte, d'autant plus que l'on était tous d'accord il y a 15 jours de se revoir en groupe de travail. Je me suis renseignée parce que l'on s'était dit : « Qui lance le groupe de travail ? ». Moi, j'avais dit pas de problème, le cdH prend l'initiative. On a donc invité l'ensemble des groupes parlementaires à pouvoir y travailler. On a reçu un avis positif de M. Daele. On a reçu un avis positif de Mme Durenne et du groupe MR pour pouvoir se voir. J'étais assez surprise que l'on n'ait pas reçu d'avis positif du groupe socialiste, puisqu'à ce stade-ci il n'y a pas eu de réponse de votre part, mais en même temps vous déposez la résolution.

Moi, j'aime bien pouvoir travailler de façon sereine, notamment sur des textes comme ceux-ci. Si je peux adhérer à une série d'éléments dans la résolution, je n'adhère absolument pas sur la manière dont les choses se mettent en place ce matin.

Je souhaiterais que l'on puisse continuer à travailler sereinement sur le sujet, que ce groupe de travail, avec des représentants du groupe socialiste, puisse se mettre en place, poursuive les travaux qui avaient été initiés. Comme l'a dit M. Daele, je pense que l'on doit en sortir par le haut. Je peux vous dire en tout cas en mon nom personnel – et je pense que je peux aussi parler au nom de ma collègue, Mme Vandorpe, au nom de mon collègue, M. Prévot puisqu'il n'a rien dit d'autre que ce que j'ai dit la semaine passée – qu'il y a en tout cas une large volonté de mon groupe politique en Région wallonne d'avancer sur le sujet. La ministre s'exprimera à titre personnel.

Je peux vous dire qu'à titre personnel, j'étais aussi en désaccord avec la carte blanche. Je n'ai pas manqué de le faire savoir à une série de personnes qui l'avaient par ailleurs cosignée, parce que je pense qu'il est grand temps aujourd'hui, sur ce type de sujet, que l'on puisse ouvrir grand nos yeux et nos oreilles et répondre à des besoins qui existent et sur lesquels on doit pouvoir atterrir sereinement.

Voilà, au niveau de mon groupe, on souhaiterait poursuivre la procédure telle qu'elle a été initiée il y a 15 jours et, à ce moment-là, mettre ce groupe de travail en place pour venir dans cette commission présenter le fruit de notre travail.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Je voulais également, vraiment remercier Mme Tillieux. Monsieur Daele,

comme ma collègue, Mme Salvi, je vous ai vraiment écoutée avec beaucoup d'attention. Bien sûr, sur le fond, je partage beaucoup de choses qui ont été dites.

Monsieur Daele, je vous ai bien écouté aussi. C'était vraiment très intéressant. C'est pour cela que je m'étonne, je serai plus brève, je ne vais pas répéter tout ce qui vient d'être dit, ce n'est pas la peine. Je suis scientifique, j'aime aller droit au but. C'est clair, net et précis.

Je m'étonne aussi puisqu'il y a 15 jours, on a quand même eu les deux questions de ma collègue, Mme Nicaise et M. Prévot sur le sujet. Je trouvais que c'était un échange très riche, très intéressant. La ministre avait proposé de mettre sur pied un groupe de travail. Là, je ne me trompe absolument pas, il y avait unanimité de la part des différents groupes politiques d'adhérer à ce groupe de travail.

Aujourd'hui effectivement, je m'étonne, même si Mme Tillieux, bien sûr, nous devons aller de l'avant – je reprends vos propos. Il faut mettre le sujet à l'ordre du jour, prendre position. Le débat doit se poursuivre. L'assistance doit être soutenue par les pouvoirs publics. Tout cela, je vous l'ai dit au début de mon intervention. Bien sûr, je vous rejoins totalement, mais sur la forme, je voudrais que l'on puisse poursuivre les travaux entamés, suite également à notre mission il y a deux ans en Suisse.

Je ne peux vous rejoindre sur la proposition de résolution déposée aujourd'hui. Bien sûr, il ne faut pas attendre. Comme Mme Salvi l'a dit, il y aura un salon d'ici quelques semaines sur Namur. On peut se mettre au travail dès demain sans aucun problème et travailler ensemble sur cette proposition de résolution.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - De nouveau, je voudrais tous vous remercier, parce que c'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Je m'inscris dans la continuité du ministre qui assumait la même responsabilité juste avant, c'est-à-dire M. Prévot – comme cela je l'aurai cité, comme vous vous y attendiez.

Oui, j'affirme clairement – comme l'a fait Mme Salvi – que je suis en total désaccord avec la carte blanche qui a été publiée. Cela a fait l'objet de débats, mais j'ai entendu que ce n'était pas le seul parti où cette question faisait débat. C'est souvent évidemment le cas lorsqu'il s'agit de questions qui relèvent soit de tabou, soit de questions bioéthiques. Je trouve opportun que, dans une série d'endroits, cela fasse l'objet de débats plutôt que de dogmes.

Quelques éléments, si vous me le permettez. Je ne

voudrais pas faire fi, moi non plus, de rappeler qu'il n'y a pas 15 jours de cela, il y a plutôt exactement 15 jours, je propose à la commission la reprise des travaux du groupe de travail – je dis bien la reprise des travaux –, certains, dans tous les groupes, m'ayant même dit : « Voyons comment nous pouvons même associer Mme Leal Lopez parce qu'elle était vraiment au cœur de la dynamique ». Tous les groupes m'ont fait cette remarque. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec une proposition de résolution, c'est votre droit le plus strict, mais vous me permettez de m'en étonner. Par contre, je n'ai pas de difficulté, si vous le suggérez et si vous l'en décidez, à ce que le contenu de cette proposition de résolution soit à l'ordre du jour des travaux du groupe de travail. Autrement, j'ai un peu l'impression qu'on mettrait la charrue avant les bœufs.

Si je peux maintenant reprendre le contenu de cette résolution, la résolution demande que je poursuive le soutien et le financement du centre de ressources. Soyons clairs, quelqu'un l'a-t-il remis en cause ? Non, il fait juste l'objet d'une évaluation...

*(Réaction d'un intervenant)*

Oui, mais que l'on soit bien clair, si le soutien devait se poursuivre à l'aulne de l'évaluation qui a eu lieu hier et je peux déjà évidemment vous dire que le soutien se poursuivra, je ne vous invite pas à dire dans 15 jours que c'est grâce à votre résolution, mais c'est bien grâce au travail excellent qu'ils ont fait, sur base de votre convention précédente que je souligne et dont je vous remercie de l'avoir mise en place et sur base surtout de la qualité de leurs travaux.

Deuxième chose, il est demandé dans la résolution d'associer les personnes handicapées à la mise en œuvre des recommandations du comité de bioéthique. Cela me semble une telle évidence. Avez-vous déjà vu une politique mise en œuvre par un ministre de l'Action sociale qui n'a pas fait l'objet du respect, de la concertation et de l'implication des personnes en situation de handicap ? Ce serait quand même, d'un point de vue politique, une erreur grave, tout à fait contraire d'ailleurs à la convention de l'ONU. Je vous rappelle que je fais mienne la phrase bien connue « Rien pour nous sans nous ». Cela, c'est très clair aussi.

Troisième chose, il y a effectivement eu, à plusieurs reprises, dans le Salon enVIE d'amour, des débats qui ont porté sur cette question. Il se fait que cette année, nous sommes en train de finaliser la convention et l'accord avec un intervenant pour un débat du même type, parce que c'est important de chaque fois revenir avec cette question et de la laisser à l'ordre du jour.

Votre résolution demande un plan d'action pour le 31 mai 2018. Excusez-moi, mais indépendamment du fait que c'est toujours très dangereux de s'enfermer dans des agendas, je trouve bien plus important de se mettre au travail. Je voudrais aussi souligner de ce point de vue

là l'intervention de M. Daele, parce que son intervention a exactement posé les questions du débat et que l'on ne peut pas se permettre – et je ne peux pas souffrir plus que lui – de voir la question de l'assistance sexuelle résumée à une question de prostitution spécialisée, quand le terme « spécialisée » intervient d'ailleurs dans l'expression. Merci d'avoir recadré les vraies questions.

Je peux déjà m'engager – puisque cela fait aussi partie des choses qui sont dans cette résolution – à dire que, évidemment, je vais m'appuyer sur le rapport du comité de bioéthique pour me permettre – et j'ose espérer que les différents groupes parlementaires du Fédéral suivront – d'interpeller le ministre compétent au Fédéral, afin qu'il y ait une vraie réflexion, non pas sur le danger – M. Daele l'a bien dit et cela a été relayé par Mme Salvi – d'être potentiellement sanctionnable du chef de proxénétisme. Il est bien chez les professionnels et dans les institutions qui aident et qui accompagnent les personnes. C'est donc bien dans le cadre professionnel et des institutions qu'il faut donner une juste réponse à cette question.

Lorsque je fais cela, je ne me cache pas, j'ai vraiment envie que l'on avance et que l'on fasse tous les pas nécessaires et tous les pas que nous pouvons faire, même si le Fédéral ne bouge pas.

Mais, la question de pouvoir répondre et de pouvoir mettre en œuvre les recommandations du comité de bioéthique qui permettront de protéger du fait d'être sanctionnable les professionnels dans les institutions en particulier et les institutions elles-mêmes est un préalable, si je puis me permettre, à une définition-cadre de la définition de ce qui pourrait devenir un cadre réglementaire.

Ceci dit, cela ne nous empêche pas de commencer à travailler, en particulier avec Aditi parce qu'Aditi a une expertise qui peut nous aider dans la définition d'un cadre réglementaire.

Que l'on soit bien clair, je résume : je n'ai pas de difficulté avec la philosophie et les intentions de cette résolution. J'ai un sourire sur le fait qu'elle arrive maintenant. Par ailleurs, je vous demande – et je vous le redis, j'accompagnerai avec la plus grande volonté et détermination d'aller au plus loin possible de ce qui sera encore possible de faire durant cette législature, en poursuite du travail de mon prédécesseur et de votre travail dans le groupe de travail, pour aller le plus loin possible encore pendant cette législature – faisons les choses dans l'ordre.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je voudrais d'abord tous et toutes vous remercier pour l'expression suite à la présentation de cette proposition de résolution.

Je crois que le sujet est suffisamment grave parce que l'on parle ici des droits des personnes et qu'il suffit de rencontrer quelques personnes qui sont soustraites à ces droits que pour que cela vous prenne dans vos tripes et vous dire que plus jamais, on ne peut pas laisser autoriser cette situation. Nous devons donc nous décider.

C'est vrai que cela fait des années que l'on en parle. C'est vrai aussi que les mentalités évoluent, enfin me semble-t-il. Alors, pas toujours à la même vitesse pour tout le monde, on l'aura bien compris. Je n'avais, évidemment, pas du tout l'intention de citer la carte blanche dans ma présentation pour éviter de froisser parce que l'option n'est pas là.

Mais, ici, je dois évidemment redire toute ma déception de voir aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle, de lire des propos pareils. Je crois qu'il y a un amalgame insoutenable et contre lequel nous devons nous battre. D'où le dépôt de ma résolution, effectivement.

Le moment peut faire sourire, néanmoins je n'aurais pas pu le déposer l'année dernière, puisque je n'étais pas sur le banc du Parlement. Je n'aurais pas pu le déposer avant novembre, puisque c'est en novembre que nous avons pris connaissance de l'avis du comité de bioéthique. C'est donc assez logiquement, après quelques semaines de travail et de contacts, que ce texte arrive sur la table du Parlement.

Bien sûr, lorsque les questions ont été déposées il y a 15 jours, le texte était déjà sur la table dans les couloirs de ce Parlement. Ne vous méprenez donc pas par rapport à cela, je n'ai pas, en une nuit, décider de rédiger un texte. Cette intention de soutien à cette thématique extrêmement difficile de notre société est en moi depuis longtemps et ce texte est travaillé depuis longtemps, mais il a ressurgi avec l'avis du comité de bioéthique.

Si j'ai voulu intégrer une notion d'échéancier, c'est bien parce que le groupe de travail qui existe existe depuis bientôt deux ans maintenant. Deux ans, c'est long pour des personnes qui ne peuvent pas assurer leurs droits. Je pense donc qu'il faut aller vite. Même si vous trouvez qu'il faut plutôt travailler que de fixer des agendas, moi je pense clairement que pour avancer, nous devons d'abord et avant tout nous imposer des échéances, ne fût-ce que pour faire des auditions, pour entendre des personnes, pour faire une visite, pour au moins alimenter le débat et nous mettre une date butoir pour essayer au moins d'aboutir rapidement.

Sinon, ce qui va se passer, c'est qu'un groupe de travail va se mettre en place, que l'on attendra de savoir qui va y participer, à quelles dates nos agendas sont disponibles pour pouvoir en parler, de voir quand nous pourrions aller voir, par exemple, le Centre de ressources, quand nous pourrions avoir une audition en commission. Cela sera reporté parce qu'il y aura

36 000 autres points à l'ordre du jour. Nous n'y parviendrons donc pas. On connaît tellement les travaux parlementaires. On connaît tellement le rythme ici que si nous ne mettons pas un échéancier, il sera effectivement extrêmement difficile de pouvoir réagir relativement vite.

Nous sommes en pointe. Même si Aditi est une ASBL qui a d'abord travaillé sur la Flandre, elle est active aujourd'hui en Wallonie et je pense que ce que nous avons fait antérieurement et collectivement, que ce soit ce que Philippe Courard a lancé au Fédéral, ce que j'avais lancé à l'époque au niveau du Gouvernement wallon, ce que Maxime Prévot – comme cela, tout le monde notera que j'ai bien cité le prénom – a pu faire ici et on peut le reconnaître ensemble, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut avancer et sur le fait qu'il serait dommage de prendre du retard à nouveau.

Je crois que l'on est mûr ici. Toutes les personnes qui siègent dans cette commission ont compris l'importance de pouvoir travailler sur cette thématique.

Pour ma part, la question du groupe de travail, ce n'est pas très clair. Est-ce la continuité du précédent ? Est-ce un nouveau groupe ? Bref, pour ma part, je voudrais vraiment un éclaircissement.

La première des choses ne serait-elle pas que l'on puisse entendre Mme Leal Lopez ou quelqu'un d'autre qui représente le groupe de travail et, à la prochaine séance de commission, venir faire un peu le compte rendu des différentes étapes qui ont été posées, des différentes rencontres qui ont eu lieu et de faire le point sur les travaux ?

Soit, ces travaux vont continuer, soit il faut relancer un autre groupe parce que cela n'a pas fonctionné et il faut donc se fixer d'autres objectifs. Je pense là qu'il faut évidemment planifier les choses.

Lorsque vous proposez de mettre les différentes propositions de la résolution à l'examen de l'ordre du jour du groupe de travail, je ne suis évidemment pas contre. Par contre, je suis contre si je n'ai pas d'agenda. Je pense effectivement que l'objectif de la résolution est de dire : nous sommes prêts, le débat est mûr, ne laissons pas encore une fois de nouvelles cartes blanches venir polluer notre débat. Ici, au Parlement wallon, nous voulons une position forte. Montrons-le et avançons, mais clairement, fixons un agenda.

Je vous proposerai, lors de notre prochaine séance, de bien vouloir faire le point sur les travaux du précédent groupe de travail et, suite à cela, bien entendu, d'enclencher un agenda et d'aller de l'avant. S'il n'y a pas d'agenda, je proposerai alors que l'on aille au vote. Parce que, finalement, cette proposition de résolution ne met pas de cadre. Le cadre est pleinement à définir, bien entendu.

Il y a tout un travail à réaliser derrière et je pense que le groupe de travail doit baliser le cadre à créer. Or, la résolution, ici, demande simplement qu'à un moment donné un cadre soit fixé, que ce soit au niveau régional, que ce soit au niveau fédéral et avec quelques balises et, notamment, un débat au niveau du Salon enVIE d'amour. Je pense que c'est une belle opportunité d'y avoir une vitrine, de pouvoir présenter les choses et de faire en sorte que toutes les associations intéressées par cette question puissent prendre part au débat.

Je crois que c'est une belle opportunité. Finalement, cette résolution ne dit rien d'autre que : allons-y, prenons les choses en main, avançons, fixons-nous des délais et essayons d'aboutir rapidement certainement en faisant un bon travail, mais avec la volonté d'aboutir avant la fin de la législature.

Effectivement, comme vous le dites, Madame la Ministre, si le Fédéral ne bouge pas, au moins nous, nous pourrions avancer en cette matière. Je pense que c'est extrêmement important de montrer notre envie d'aller de l'avant.

**Mme la Présidente.** - Je vais céder la parole à Mme Salvi qui la demande, mais pour résumer votre propos, Madame Tillieux, vous suggérez qu'on puisse entendre Mme Leal Lopez ou un autre représentant du groupe de travail précédent pour pouvoir fixer les bases du groupe de travail et aboutir dans un délai, bien évidemment, fixe, si j'ai bien compris.

**Mme Tillieux (PS).** - Surtout pour pouvoir entendre les travaux réalisés depuis bientôt deux ans dans le groupe de travail et donc, nous positionnez, la fois prochaine à la suite à apporter à notre résolution, bien entendu.

**Mme la Présidente.** - Bien sûr.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - J'ai écouté avec attention les propos de Mme Tillieux, mais je vous avoue que j'ai un petit peu de mal à vous suivre, parce que voici 15 jours, on a tous été d'accord de poursuivre les travaux du groupe de travail. Donc pour moi, les choses sont claires et je pensais – peut-être naïvement – que c'était clair pour tout le monde – apparemment, ça ne l'est pas chez vous –, mais pour avoir, justement, pu récolter les réactions des autres groupes politiques, cela me paraissait plus que clair, puisque l'ensemble des groupes politiques a bien confirmé, il y a 15 jours, la reprise du groupe de travail. Là-dessus, cela me paraît évident. Effectivement, les personnes qui ont suivi le dossier à l'époque dans votre groupe et sans doute les collaborateurs sont bien informés du fait qu'il y a eu une série d'auditions et que les choses avançaient sur le dossier. Donc, pour moi, cet aspect-là des choses est plus que clair.

Sur le fait de perdre du temps, là aussi, j'ai un petit

peu du mal à vous suivre puisque, je l'ai dit d'emblée, vous êtes le seul groupe qui, depuis 15 jours, ne répond pas aux sollicitations de présence au sein...

**Mme Tillieux (PS).** - Alors, je vous arrête, je n'ai eu aucun coup de fil, aucun appel, rien du tout de votre part. Zéro.

**Mme Salvi (cdH).** - Je veux bien que l'on joue à cela, mais très franchement, je n'ai pas envie de jouer à cela. Votre secrétaire politique a reçu des demandes largement répétées, ce n'est d'ailleurs pas pour rien que, et le groupe Ecolo et le groupe...

**Mme Tillieux (PS).** - On peut dire qu'il est absent pour cause de maladie et que pour autant, vous n'avez pas repris contact.

**Mme Salvi (cdH).** - Simplement, je n'ai pas envie de polémiquer, ici, sur la manière dont cela se passe dans l'organisation de chacun des groupes, mais je peux en tout cas vous dire que, très rapidement, M. Daele, Mme Durenne ont répondu et donc, on attendait et l'on a relancé plusieurs fois. Le groupe de travail il n'attend qu'un « go » du groupe socialiste pour pouvoir se revoir. Encore une fois, je pense que dès demain, Madame Tillieux, si vous le souhaitez, ce groupe de travail peut se mettre en place et l'on attend simplement que vous puissiez mettre votre accord sur la personne qui fonctionnera avec nous et l'on recommencera à travailler tout de suite. Je ne comprends pas, dès lors, pourquoi l'on doit perdre encore 15 jours...

**Mme Tillieux (PS).** - Si le groupe se poursuit, les personnes ont été désignées, c'est juste dans votre groupe que la personne doit changer.

**Mme Salvi (cdH).** - Non, il n'y a pas de problèmes. Cela a été relancé, réaffirmé, on attend – franchement, je n'ai pas envie de polémiquer là-dessus – simplement que le groupe socialiste réponde aux trois courriels et aux coups de fil...

**Mme Tillieux (PS).** - Mais si vous attendez, alors pourquoi n'avez-vous pas contacté puisque vous voyez bien que l'on est preneur ?

**Mme Salvi (cdH).** - La secrétaire politique du groupe est là et je peux vous assurer et je ne vais pas sortir les courriels parce que ce serait très embêtant pour le groupe socialiste et donc, je préfère éviter de sortir les courriels ou les coups de fil.

Je peux, en tout cas, vous assurer que la volonté d'aller vite, Madame Tillieux, elle existe depuis longtemps. Si le groupe socialiste, depuis 15 jours, ne répond pas, ce n'est pas de ma faute.

Nous, demain, on est prêts à travailler, d'accord ? Et l'on ne va pas attendre 15 jours de venir auditionner Mme Leal Lopez, ici, parce que l'on va encore perdre 15 jours, alors que vous nous dites vous-même qu'il faut

avancer vite. Franchement et simplement, répondez...

**Mme Tillieux (PS).** - Il n'y a pas de problème, vous pouvez aussi envoyer un état des lieux à l'ensemble des députés.

**Mme Salvi (cdH).** - Vous savez, les députés qui ont suivi et les groupes politiques qui ont suivi sont bien informés de l'état des lieux. Si les choses ne se mettent pas en place en interne, ce n'est pas de ma responsabilité et donc, simplement, Madame la Présidente, sur la proposition de voir Mme Leal Lopez, je n'ai pas de souci, mais je trouve que l'on va encore perdre 15 jours. Je souhaiterais, simplement, que dès demain, ou encore aujourd'hui, le groupe socialiste puisse répondre à la demande qui a été lancée par le groupe cdH et à laquelle l'ensemble des autres groupes politiques ont déjà répondu pour que, dès demain ou dès jeudi, ce groupe de travail puisse se voir puisque des dates ont déjà été proposées et qu'au contraire, dans 15 jours, on puisse, éventuellement déjà faire un premier état des lieux des rencontres du groupe de travail pour exprimer là où l'on en est.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je ne sais même pas ce que vous attendez puisque notre participante au groupe de travail, c'est une membre de notre commission, ici, et elle est connue depuis le début. Votre question est même sans objet, c'est assez hallucinant. Nous sommes preneurs. Y a-t-il une incompréhension entre les secrétaires de groupe politique, je n'en sais rien, mais en tout cas, notre participante au groupe de travail, elle est toujours bien membre de notre commission et partante pour continuer les travaux. Donc, il n'y a vraiment aucun problème, aucun. Réunissez-vous demain, voilà.

**Mme Salvi (cdH).** - Trois dates ont été proposées pour lesquelles on n'a pas eu de retour du groupe socialiste. Notre secrétaire me regarde en me disant : « Je n'ai pas eu ». Réglons cela en dehors de notre commission et faisons en sorte que l'on puisse avancer et que ce groupe de travail puisse, dans 15 jours, revenir avec déjà un premier état des lieux des rencontres qu'il aura eues.

**Mme la Présidente.** - Si vous me permettez, chères collègues, pour essayer de faire la synthèse, si je comprends bien, malgré les déclarations de tout un chacun, tout le monde est intéressé par le sujet et personne ne s'en délaïse. Je pense que ce n'est pas parce qu'il y a eu peut-être une incompréhension ou des courriels qui se sont perdus, que l'on peut taxer ma collègue, Mme Tillieux, qui met à l'ordre du jour, aujourd'hui, une proposition de résolution sur le sujet, de se désintéresser. Je ne pense pas que ce soient vos propos, mais je ne voudrais pas qu'ils soient compris comme tels parce qu'effectivement, à partir du moment où elle dépose un texte, j'imagine qu'elle y est particulièrement intéressée, en dehors du travail qui a

été fait. Je pense que l'on doit la vérité de lui rendre cet intérêt.

Vous dire qu'effectivement il n'y a pas 25 solutions pour nous. Soit, on se met dans le cadre du groupe de travail que je rappelle, informel. Il est compliqué dans le cadre d'un groupe de travail informel d'auditionner quelqu'un ici en commission, mais, par contre, on pourrait auditionner Mme Leal Lopez dans le cadre de la proposition de résolution de Mme Tillieux.

On n'a pas 65 solutions, maintenant on peut faire les choses en parallèle également. Si Mme Tillieux souhaite maintenir sa proposition de résolution en parallèle de l'organisation du groupe de travail pour permettre à l'ensemble de la commission d'entendre Mme Leal Lopez, c'est une solution ou alors vous nous dites, effectivement : « Non, on continue le travail y compris sur ma proposition de résolution dans le cadre du groupe de travail informel » ; et alors là, c'est à vous, en tant que membres du groupe de travail informel de faire cette audition et de continuer votre travail et de nous revenir par après au sein de la commission.

Voilà, il n'y a pas 65 solutions au niveau pratique. Soit vous rentrez votre proposition de résolution dans le groupe de travail informel, vous avancez de manière informelle et vous revenez après en commission, soit vous maintenez votre texte et souhaitez l'audition de Mme Leal Lopez, ici en commission.

Je me retourne vers vous étant donné que vous êtes auteure, c'est à vous de pouvoir voir l'avenir de votre proposition de résolution.

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Présidente, je souhaite personnellement que cette résolution reste à l'ordre du jour de nos travaux de manière telle que l'on puisse faire le point par une réunion du groupe de travail très rapidement, cette semaine ou la semaine prochaine avec les différents participants désignés par les groupes politiques, je suppose que la question, l'ambiguïté sera levée – assurez-vous de toute mon incompréhension par rapport à ce qui s'est passé, là maintenant, n'étant pas au courant, c'est compliqué de se sentir accusée, mais voilà –, je pense que notre groupe est vraiment preneur de cette réunion, de pouvoir faire le point de ce qui a déjà été fait, de ce qui n'a pas pu être fait et donc, de ce qui reste à faire et de peut-être fixer un agenda et de revenir et de discuter de cet agenda lors de notre prochaine commission et de mettre ainsi notre résolution à l'ordre du jour et si, effectivement, les travaux peuvent voir une avancée relativement rapide et faire percevoir que notre Parlement se saisit pleinement de la question, alors nous pourrions, éventuellement, décider du sort à réserver à cette résolution.

**Mme la Présidente.** - Donc, si je résume bien vos

propos, vous souhaitez retirer votre proposition de résolution aujourd'hui et la réinscrire la fois prochaine, c'est bien cela ?

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - Simplement, je pense que le groupe de travail devra aussi pouvoir déterminer la manière dont il décide de s'organiser. Pour moi, la première étape, effectivement, c'est que ce groupe de travail – avec toutes les incompréhensions que l'on a pu constater ce matin – puisse rapidement se réunir et refaire un peu le point sur la manière dont il a envie de poursuivre ses travaux qui, à mon sens, iront vers l'objectif que l'on a tous décidé ensemble puisque l'on sent bien que sur le fond, on a envie d'avancer.

Sur l'audition de Mme Leal Lopez, à titre personnel, je pense que c'est peu audible à partir du moment où Mme Leal Lopez était, tout comme une série d'autres parlementaires, largement intéressée par le sujet et que ce groupe de travail avançait de façon concernée, ils ont déjà eu des auditions et autres.

Sur la manière dont on pourra continuer à travailler la proposition de résolution, à titre personnel, j'aurais trouvé intéressant que la proposition de résolution puisse aussi faire l'objet de la discussion du groupe de travail puisqu'il y a déjà du contenu. À partir du moment où l'on veut tous avancer ensemble sur un sujet et qu'un groupe de travail existe déjà depuis un an et demi, il serait justement intéressant que le groupe socialiste puisse venir aussi avec son texte au sein du groupe de travail, que l'on puisse en discuter à la lumière des auditions qui ont déjà eu lieu et qu'ensuite, ce groupe de travail, saisi avec la résolution, puisse venir, en commission, et que les choses continuent à fonctionner dans notre Commission de l'action sociale.

Je vous avoue que je ne comprends pas très bien le fait de fonctionner à deux vitesses sur le même sujet. Je proposerais plutôt que le groupe de travail se saisisse de la proposition de résolution de Mme Tillieux, puisque c'est exactement le même sujet, et que l'on voit ensemble de quelle manière on avance sur le texte, étant donné que l'on a fondamentalement l'envie de continuer.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je n'ai pas l'habitude de signer un chèque en blanc. Je souhaite que le groupe de travail se saisisse de cette proposition de résolution et qu'il fasse part de la manière dont il donnera suite à cette résolution. Nous verrons, lors de la prochaine commission, ce que nous pouvons faire dans la foulée de ces travaux. Il n'y a pas deux travaux parallèles mais c'est essayer de faire avancer rapidement nos décisions, suite à l'avis rendu par le Comité de bioéthique. Il est maintenant temps d'agir.

Je propose que le groupe de travail se saisisse de cette perspective avec les différentes propositions de la

résolution, qu'il dise, en âme et conscience, comment il voit les choses et quel timing on peut donner aux choses, qui va faire quoi finalement, que l'on revienne dans 15 jours exposer cela, en commission, que l'on se mette d'accord. Si l'on arrive à un consensus, il n'y aura pas de difficulté de ma part. Par contre, si le groupe de travail ne donne pas de résultat, nous irons au vote sur la proposition de résolution. Voilà ce que je vous propose.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Le fait que le groupe de travail se saisisse de la proposition me paraît à ce moment-là plus efficace. On fera effectivement le point dans 15 jours en fonction de la manière dont les travaux auront évolué ou pas.

**Mme la Présidente.** - On maintient la proposition de résolution dans 15 jours pour pouvoir faire le point ici en commission.

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je me tiens à la disposition du groupe de travail et, si celui-ci le décide, c'est avec grand plaisir que je veillerai à y associer un collaborateur de cette matière de mon cabinet.

*(Réaction d'un intervenant)*

Non, mais on peut-être que je la désignerai comme experte, je verrai bien.

Je tiens simplement à dire que je suis à la disposition du groupe de travail et que, si vous le souhaitez, j'associerai un collaborateur.

**Mme la Présidente.** - Je vois qu'il y a quelques courriels qui se sont perdus mais ce n'est pas grave. Mme la Ministre est à disposition aussi.

*(Réaction de Mme la Ministre Greoli)*

Je vous taquine. Vous aviez dit tout à l'heure que vous ne perdez pas votre sens de l'humour, donc je le vérifiais.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne voudrais pas que le rapport de notre réunion de travail soit interprété comme le fait que je n'ai pas reçu de courriel. Je n'avais pas à recevoir de courriel puisque je ne suis pas parlementaire.

*(Rires)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Après ces incompréhensions

et ces courriels peut-être perdus, je voulais dire que le groupe MR est d'accord sur cette façon de travailler. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on peut s'y mettre dès demain, si cela arrange tout le monde. On va ensemble voir un peu les disponibilités des uns et des autres.

**Mme la Présidente.** - C'est parfait, voilà qui est fait, chers collègues.

Sauf s'il y a des expressions contraires, vu que Mme Tillieux retire son texte et le réinscrit à l'ordre du jour de notre prochaine commission, nous pouvons passer aux interpellations et questions orales.

*(Mme Durenne, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME GÉRADON À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA MISE EN PLACE DE L'ORGANE DE CONCERTATION INTRAFRANCOPHONE PRÉVU PAR LE DÉCRET DE LA SAINTE- ÉMILIE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gérardon à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la mise en place de l'organe de concertation intrafrancophone prévu par le décret de la Sainte-Émilie ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

**Mme Gérardon** (PS). - Madame la Ministre, lors de l'échange de vues relatif à la mise en place du nouveau modèle de gestion et de paiement des prestations familiales, nous avons abordé la question de la mise en place ou plutôt de l'absence de l'organe intrafrancophone de concertation, tel que prévu par l'accord de coopération-cadre entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française du 27 février 2014 qui découle des Accords de la Sainte-Émilie.

Alors que vous affirmiez que le Gouvernement Magnette avait pris position dans le dossier et que seule la Cocof bloquait encore le processus, il nous paraît important de préciser divers points.

Après vérification, il apparaît que le Gouvernement Magnette n'avait été saisi d'aucun dossier par votre prédécesseur à cet égard et n'a donc, a fortiori, pris aucune décision concernant ce comité. En effet, pour

constituer celui-ci, il convenait de mener une négociation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof pour s'assurer que les candidatures envoyées par les trois entités respectaient bien les équilibres entre les secteurs prévus de façon transversale par l'accord de coopération

En décembre 2017, dans un échange entre le cabinet Borsus et le cabinet Demotte, il apparaît que la Wallonie s'est engagée à désigner rapidement les personnes chargées de représenter la Région wallonne à l'organe de concertation.

Fin janvier 2018, le cabinet Demotte a relancé le cabinet Borsus faute de retour du côté wallon.

Aujourd'hui, il semblerait donc que la Wallonie n'ait toujours donné aucune suite et qu'aucun nom n'ait été fourni pour la représentation wallonne au sein du comité.

Avez-vous pu vérifier comme vous vous y étiez engagée ? Où en sommes-nous dans ce dossier ? Le Gouvernement s'est-il positionné et a-t-il transmis aux deux entités fédérées concernées les noms des représentants envisagés au Comité de concertation ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous remercie de votre question parce qu'elle me donne l'occasion d'exprimer les informations en ma possession sur ce point.

Pour rappel, la mise en place de l'organe intrafrancophone prévue par le décret de la Saint-Émilie relève de la compétence du ministre-président au titre des relations intrabelges.

Lors du précédent Gouvernement PS-cdH, cette compétence relevait, comme vous l'avez approximativement précisé – n'y voyez pas du tout une critique de ma part –, non pas du ministre Maxime Prévot, mais du ministre-président Paul Magnette.

À plusieurs reprises, des contacts ont eu lieu entre le cabinet de mon prédécesseur, Maxime Prévot, et celui du ministre-président de l'époque en vue de composer cet organe et, d'une manière plus générale, de préciser son mode de fonctionnement, l'accord de coopération du 27 février 2014 n'étant qu'un accord de coopération-cadre. Des discussions ont également eu lieu avec le cabinet de Rudy Demotte pour la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons abouti à une composition équilibrée pour ces deux entités, sans pour autant citer nominativement les personnes, l'idée étant de désigner

des fédérations représentatives du secteur et non pas des personnes. Il ne manquait plus, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, que la représentation de la Cocof.

Depuis la reprise en main du dossier par Willy Borsus fin 2017, nous avons obtenu un retour de la Cocof et l'option a été prise de désigner nominativement des personnes et non plus des institutions, comme nous l'avions convenu lors du Gouvernement précédent.

Pour ce qui concerne mes compétences, je suis donc revenue vers les fédérations initialement envisagées pour qu'elles désignent un représentant. À ce jour, il me manque un nom que l'on me promet pour cette semaine. Comme on est déjà mardi, cela avance. Ce dossier devrait donc pouvoir rapidement atterrir, ce dont je me réjouis enfin et vous vous réjouissez aussi sans doute.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gérardon.

**Mme Gérardon (PS).** - Madame la Ministre, j'ai bien noté que les choses avançaient tout doucement. Depuis le temps, il est temps, j'ai envie de dire. Certes, je m'en réjouis. Espérons que la fin de la semaine ne soit pas aussi longue que les délais précédents. Je compte sur vous pour faire en sorte que cette représentation soit effective et que nous puissions avancer sur le dossier. Je vous avais dit que nous serions vigilants par rapport au timing que vous nous avez donné sur le sujet des allocations familiales. Vous voyez que nous le sommes. Ensemble, l'on pourra faire en sorte de relever ces défis.

*(Mme Gérardon, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LA PÉNURIE DE MÉDECINS EN ZONE  
RURALE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la pénurie de médecins en zone rurale ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

**M. Puget (Indépendant).** - Monsieur Henry, je m'en excuse, c'est comme cela, il n'arrive pas.

Madame la Ministre, un audit commandé par la ministre de la Santé, Maggie De Block, met en évidence plusieurs lacunes chez les médecins en maisons médicales et épingle le financement de ces

infrastructures.

Souvent financées en partie par les communes, les provinces ou certaines autorités publiques, les maisons médicales sont favorisées par rapport aux généralistes traditionnels qui travaillent beaucoup et assument les gardes. De plus, d'après *La Libre* du 5 février 2018, les maisons médicales perçoivent chaque année 44 millions d'euros en trop pour les soins infirmiers. Selon les résultats d'une étude menée par l'Association belge des syndicats médicaux, l'ABSyM.

L'ABSyM a comparé un modèle de financement au forfait dans une maison médicale et celui d'un cabinet de médecine générale pluridisciplinaire rémunéré à l'acte, comptant tous les deux 2 000 patients. Le système forfaitaire coûte 90 % plus cher au Gouvernement.

Devant la pénurie de plus en plus flagrante de médecins généralistes en zone rurale, ne serait-il pas opportun de proposer une solution semblable à celle trouvée en France par certaines communes visant à mettre à disposition une maison d'habitation, une exonération de taxe ou une partie de l'impôt durant un certain laps de temps – par exemple, deux ans – moyennant l'assurance du médecin généraliste de résider et de pratiquer pour un minimum de cinq ans, voire dix ans dans l'entité.

Madame la Ministre, une partie du budget alloué aux maisons médicales pourrait-elle être mise à la disposition des communes, afin de pallier le manque de médecins généralistes dans les entités en pénurie, d'alléger le travail des médecins déjà en activité ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, les résultats de l'audit sur les maisons médicales ont été présentés, en ce début d'année, et les réactions ont été diverses et variées effectivement. Force est de constater que cet audit est plutôt positif pour les maisons médicales. KPMG conclut même dans son rapport que « toutes les formes actuelles de collaboration se traduisent en gain d'efficacité ». D'ailleurs, le moratoire que la ministre fédérale avait mis en place sur l'ouverture de maisons médicales au forfait a été levé depuis les conclusions de cet audit. Si la situation des maisons médicales était si catastrophique que ce que certains veulent laisser croire, le moratoire – je n'en doute pas – n'aurait pas été levé.

Pour nuancer le propos, on peut ajouter les résultats de l'étude de l'Agence intermutualiste, l'AIM, publiés en décembre. De laquelle, il ressort qu'un patient au forfait ne coûte pas plus cher qu'un patient à l'acte. Au contraire, il coûte 6 euros de moins par an en moyenne : 2 074 euros pour le patient au forfait et 2 080 euros pour

le patient à l'acte. L'étude montre également que le recours à la deuxième ligne de soins est moins fréquent parmi les patients des maisons médicales au forfait.

Le budget principalement fédéral – j'aimerais à le rappeler quand même – consacré aux maisons médicales est donc correctement utilisé. Il participe à la fois à l'encouragement de médecins généralistes ruraux, car, je vous informe, que le fonds Impulseo est également accessible aux médecins qui pratiquent leur art au sein d'une maison médicale.

En effet, dans le cadre d'Impulseo I, les médecins qui travaillent dans une maison médicale installée dans une zone à faible ou très faible densité de médecins peuvent obtenir une prime de 20 000 ou de 25 000 euros.

En outre, dans le cadre du dispositif Impulseo II/III, les maisons médicales, qui emploient un ou plusieurs employés administratifs ou qui ont recours à un télésecrétariat, bénéficient également d'un subside.

En 2017, en ce qui concerne Impulseo II/III, 48 maisons médicales ont fait une demande de subsides, ce qui représente environ 8 % des demandes.

Par ailleurs – je tiens aussi à le souligner – mon collègue, René Collin, s'est aussi impliqué pour favoriser l'accès aux médecins dans les zones rurales, en lançant un appel à projets créant des logements tremplins et des cabinets ruraux de médecine.

Le reste de ma réponse portait sur les dentistes mais comme votre collègue n'est pas là, je vais m'arrêter là.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Madame la Ministre, merci pour votre réponse.

Il faut se rendre compte que votre réponse est tout à fait l'opposé de l'étude de l'ABSyM. Les seules informations que j'avais, c'était l'étude de l'ABSyM relatée par un média. Je vous ai entendu mais c'est le contraire de ce qui est écrit dans cet article et du rapport de l'étude de l'ABSyM. Je suis un peu surpris que l'on arrive à tant de disparité.

Je n'ai jamais dit, j'ai parlé des 40 millions, que les budgets étaient mal utilisés. Vous avez insisté correctement, la gestion des budgets est correctement faite, je suis tout à fait d'accord. L'objet n'est pas de mettre le doute, loin de là. C'est juste que, dans cette étude, il y avait un surplus de 44 millions d'euros ; c'était cela l'objet de ma question.

Vous pouvez demander à M. le Ministre Collin, lui-même a raconté l'histoire. On est à Marche-en-Famenne, par exemple, ce sont des médecins de Bruxelles qui viennent dans les maisons médicales, parce que cela les intéresse plus de travailler dans une maison médicale

que devoir gérer un cabinet en leur propre chef et sur Bruxelles. C'est un petit peu surprenant aussi mais l'on arrive dans ce genre de chose, pas d'ineptie. C'est un peu surprenant.

Je vous remercie, Madame la Ministre. Je ne mets pas votre parole en doute. Je pense que les rapports que vous avez doivent certainement être pris en considération.

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « L'AIDE MÉDICALE URGENTE ET LE  
NOMBRE D'AMBULANCES AGRÉÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'aide médicale urgente et le nombre d'ambulances agréées ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

**M. Arens** (cdH). - Madame la Ministre, il me revient que, dans le cadre de la réforme de l'aide médicale urgente de la programmation fédérale de la santé publique, le budget dont dispose la ministre pour remplacer le nombre d'ambulances agréées soit réduit à une peau de chagrin.

Des choix en termes de priorités devraient donc intervenir. Le milieu urbain devrait être privilégié par rapport au milieu rural, d'après les informations que j'ai reçues. Concrètement, si je vise la Province de Luxembourg directement, cela signifierait pour cette Province de Luxembourg, 17 ambulances agréées en lieu et place des 33 actuellement en service. Les calculs sont établis sur des moyennes nationales qui désavantagent les zones rurales. La moyenne nationale de la durée d'intervention « ambulance » est établie à 54 minutes, alors qu'en Province de Luxembourg, elle est de 1 heure 30. Quant aux coûts des interventions pour les utilisateurs, ils seraient mutualisés sans tenir compte des distances séparant l'hôpital du lieu d'intervention.

La ministre De Block sollicite pour le moment des avis éclairés pour début mars.

En milieu rural, les infrastructures hospitalières sont éloignées des habitants et une prise en charge correcte et rapide par l'aide médicale urgente est cruciale. L'IML, l'intervalle médical libre sera drastiquement augmenté, mettant à mal la prise en charge du patient dans des délais raisonnables.

La réduction des vecteurs agréés augmentera cet IML, avec un effet domino sur les autres services. Je crains que les choix qui devront être posés ne pénalisent encore une fois les régions rurales et mettent à mal le domaine de la santé publique dans ces zones.

Madame la Ministre, je souhaiterais savoir si, dans les avis qu'a sollicités Mme la Ministre fédérale de la Santé, Mme De Block, les ministres régionaux sont contactés pour qu'elle puisse également tenir compte de leurs avis qui sont très importants dans cette politique de la santé ?

Si elle vous a contactée, est-il possible d'avoir la teneur de ces échanges avec le pouvoir fédéral, qu'elle essaie de provoquer au travers de ces contacts, si contacts il y a ?

Finalement, quelles sont les garanties que les zones rurales peuvent obtenir dans les choix qui seront faits dans les semaines, dans les mois qui viennent ? Si je pose la question aujourd'hui et si j'insiste, je trouve effectivement que la santé publique est une politique que l'on ne peut pas délaissier, comme c'est le cas aujourd'hui, ou laisser uniquement au privé, puisque l'on pourrait comprendre aussi, derrière tout ce qui se profile, que c'est une vaste opération de privatisation. Je compte vraiment sur les interventions des différents ministres. Hier, j'interrogeais votre collègue, M. Collin, Ministre de la Ruralité, pour qu'il agisse de son côté. Je suis maintenant dans l'attente de vos réponses et surtout d'un soutien engagé, au niveau de cette opération que compte mener le Fédéral, et qui effectivement déstabiliserait réellement les soins de santé, bien sûr d'une façon générale mais, en particulier, en milieu rural.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, merci pour cette question qui est tout à fait fondamentale, l'aide médicale urgente étant quand même – vous l'avez rappelé vous-même – une compétence fédérale. À ce jour, je n'ai pas connaissance des projets de Mme la Ministre De Block et de la réforme qu'elle envisage. Elle ne m'a d'ailleurs pas consultée à ce sujet. Si jamais les choses devaient avancer dans le sens que vous dites, nous ne manquerions pas – et à mon avis, je ne serai pas la seule – de mettre ce point à l'ordre du jour d'une CIM Santé.

C'est l'occasion pour moi de redire que je suis très attentive aux interactions entre le transport critique des patients – le transport dit urgent – et le transport non critique, le transport médicosanitaire, pour lequel je suis, là, effectivement compétente.

À ce sujet, j'ai récemment pris l'initiative de

constituer un groupe de travail qui sera prochainement amené à se pencher sur la révision des dispositions réglementaires relatives au transport médicosanitaire. Dans ce cadre-là aussi, les distances jouent un rôle, y compris pour pouvoir se rendre à des consultations médicales. Ce n'est pas à vous que je dois expliquer cela.

Ce travail se fera dans la continuité des travaux de la Conférence interministérielle « santé » qui devrait aboutir à la création d'un cadre juridique pour le transport du patient dans le domaine des différentes professions de santé.

Pour en revenir spécifiquement sur l'aide médicale urgente et la spécificité de la couverture en région rurale, il me paraît indispensable de rester attentif au respect des standards internationaux en matière d'intervalle médical libre et de veiller à ce que toute augmentation envisagée reste conforme aux modifications, reste conforme à ces standards.

Vous l'avez dit, vous avez interpellé M. le Ministre Collin hier. En bonne intelligence, avec René Collin, nous avons convenu – et je pense que c'est dans la droite ligne de vos souhaits – que j'interpelle Mme la Ministre fédérale sur ces différents aspects, y compris sur la problématique générale du transport du patient, afin d'articuler au mieux la réforme du transport médicosanitaire avec la réforme du transport urgent.

Je vous remercie pour votre question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Arens.

**M. Arens** (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Bien sûr, je vous demande de rester très vigilante. Je sais que vous le resterez parce que diminuer drastiquement le nombre d'ambulances en termes de soins d'urgence est catastrophique. Nous avons vraiment besoin, en milieu rural, du soutien de tout le monde, comme, bien sûr, sur l'ensemble du pays, parce que diminuer de cette façon drastique le nombre d'ambulances est réellement catastrophique pour tout le monde mais surtout pour les régions à faible densité de population où les kilométrages sont importants et où déjà – comme je le disais dans ma question – le temps d'intervention est bien plus long que lorsque les kilomètres sont beaucoup moins importants.

Je vous remercie pour votre réponse et je compte vraiment sur votre action dans les jours et les semaines à venir.

## **QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE BILAN DE LA RÉFORME DES SOINS EN SANTÉ MENTALE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le bilan de la réforme des soins en santé mentale ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux** (PS). - Madame la Ministre, la réforme de soins en santé mentale dédiée aux adultes a été initiée en 2010. Elle consistait en une approche globale et intégrée.

Quelques années plus tard, pourriez-vous nous faire connaître les changements majeurs opérés sur notre territoire et la valeur ajoutée pour les bénéficiaires du fait de l'opérationnalisation de cette réforme ?

Par ailleurs, les services de santé mentale ont notamment été associés, dès le début, en tant qu'acteurs de soins incontournables.

Comment sont-ils aujourd'hui intégrés aux réseaux ? Comment remplissent-ils leur rôle de partenaire ? Qu'est-ce qui a changé pour leur équipe, leur fonctionnement et leurs bénéficiaires ?

Des changements réglementaires sont-ils envisagés pour une meilleure intégration des services ambulatoires dans les réseaux de soins ?

Par ailleurs, la question de la révision du mécanisme de financement des services de santé mentale avait déjà été annoncée par votre prédécesseur, sans pourtant voir le jour.

Vous aviez également abordé l'éventualité d'un mode de financement au forfait. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Quel est votre calendrier ? Ce secteur sera-t-il valorisé pour répondre aux besoins de plus en plus importants en matière de santé mentale ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, cette réforme des soins en santé mentale a été développée, comme vous le savez, dans l'intérêt des usagers et de leurs proches, c'est-à-dire dans l'intérêt de la population wallonne ; je pense que nous partageons cette préoccupation.

En plus du travail en réseau qui est nettement renforcé, une des grandes avancées de la réforme selon moi, même s'il est difficile de la mesurer et de la chiffrer, est l'implication des associations d'usagers et de proches dans le fonctionnement des soins en santé mentale. Ces usagers et ces proches sont impliqués en pratique dans chaque réseau et dans chaque comité de réseau.

Cette avancée renforce l'accent mis sur la continuité des soins. En pratique, cela signifie que les intervenants d'une institution doivent se poser la question de la continuité des soins, avant et après le passage d'un usager dans leur institution, en s'interrogeant aussi sur le fonctionnement propre de l'usager dans sa communauté de vie.

Les services de santé mentale ont leur place aussi à prendre au sein des réseaux. Mais d'après les échos que j'ai du terrain, si certains s'engagent résolument dans la voie de la réforme et en épousent la philosophie, d'autres seraient plus réticents et continuent à avoir tendance à travailler en vase clos. Les 65 services de santé mentale ayant différents pouvoirs organisateurs, une taille et un mode de fonctionnement différents – et, d'ailleurs, dans le respect de cette liberté d'association –, il est impossible de répondre précisément à votre question dans ce cadre. Cependant, certains services se plaignent du temps nécessaire pour participer aux réunions, tandis que d'autres se réjouissent de l'enrichissement de leur travail et des bénéfices pour le patient, vu dans sa globalité.

Le travail des réseaux en santé mentale a également renforcé le nombre et l'importance des initiatives innovantes au bénéfice des usagers souffrant de graves troubles psychiatriques, telles que les clubs thérapeutiques ; c'est ce qui est aussi une excellente nouvelle.

En ce qui concerne les changements décrets que je prépare au niveau des services de santé mentale, il y a en effet des changements destinés à appuyer le mouvement de participation aux réseaux et, de manière plus générale, à renforcer l'implication des services dans la continuité des soins. Le patient, encore une fois, doit être envisagé en tenant compte de l'aide de l'accompagnement et des soins qu'il recevait avant d'entrer dans le service et qu'il continue à recevoir ou à devoir recevoir pendant la prise en charge. Les services sont invités également à garder en tête l'objectif final des soins, qui est l'amélioration de l'insertion de la personne dans sa communauté de vie. Le renforcement du travail avec la première ligne de soins est inclus dans les modifications, par exemple l'information du médecin généraliste sur l'évolution de son patient.

Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, car ces changements sont en discussion, notamment à l'AViQ et dans les comités de branche concernés, avec les associations des proches et des usagers, le Centre de

référence en santé mentale et, bien sûr, la Fédération des services de santé mentale.

Tout cela fait donc l'objet, pour l'instant, de concertation et le résultat final pourrait évidemment évoluer en fonction du résultat de ces concertations.

Dans le cadre de ces changements décrets est incluse la réforme sur le mode de financement. Il reste à la peaufiner en fonction des remarques reçues des partenaires de terrain déjà rencontrés.

Le calendrier est serré et j'en suis parfaitement consciente. Les consultations prendront fin, en mars, et le texte devrait être présenté avant le mois de juin au Gouvernement et ensuite au Parlement.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé mentale, je souhaite introduire, dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé, des modifications dans la ligne de la philosophie de la réforme des soins de santé mentale qui devraient favoriser la prise en charge par les services des personnes qui sont dans les situations les plus préoccupantes, non seulement au niveau de leur santé mentale mais aussi au niveau du risque qu'elles courent de voir leur situation se dégrader dans le domaine familial, professionnel ou social. Cet accent sur un public prioritaire n'empêchera pas les services d'accueillir d'autres publics.

Je n'ai pas été – ou pas encore été – interpellée récemment par un courrier de la Fédération des CPAS à propos du financement des services de santé mentale. Mais, à mon avis, cette dernière réplique valait pour votre collègue. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions. Nous attendons donc le résultat des concertations et consultations menées avec les acteurs de terrain, les mieux à même d'expliquer les besoins qui sont les leurs, face à une réforme d'ampleur qui nécessite effectivement beaucoup d'implications, parfois.

Cela ne m'étonne pas que l'on vous dise qu'il y a trop de temps consacré à des réunions mais à la fois l'échange d'informations est nécessaire et peut-être qu'aujourd'hui, avec les moyens modernes de communication, c'est vrai que l'on peut se simplifier la vie plutôt que des réunions en présentiel. Néanmoins, cette possibilité d'interagir et de se poser toujours la question de remettre le patient au centre m'apparaît fondamentale. La question du mode de financement devrait donc aussi pouvoir en tenir compte.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LA PREMIÈRE ÉVALUATION DU  
DÉCRET DU 3 DÉCEMBRE 2015 RELATIF À  
L'AGENCE WALLONNE DE LA SANTÉ, DE LA  
PROTECTION SOCIALE, DU HANDICAP ET  
DES FAMILLES (AVIQ) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la première évaluation du décret du 3 décembre 2015 relatif à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (AViQ) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, le Code wallon de l'action sociale et de la santé a été modifié par décret du 3 décembre 2015 relatif à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles. Outre bien sûr les dispositions relatives à la création de l'Agence le décret prévoit une évaluation des articles 1 à 30 du Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Il est ainsi prévu qu'au milieu de chaque législature ou à la demande expresses du Gouvernement, le Conseil général, le Collège central de stratégie et de prospective et le Conseil de monitoring financier et budgétaire, transmettent chacun au Gouvernement un rapport écrit qui contient une évaluation des articles 1er à 30/2.

Le décret prévoit également que le Gouvernement prend acte de ce rapport et le transmet pour information au Parlement dans le mois de sa réception par le Gouvernement.

Par dérogation, la première évaluation de ces dispositions intervient avant la fin de l'année au cours de laquelle elles sont entrées en vigueur, c'est-à-dire le 1er janvier 2016.

Cette évaluation porte sur les dispositions générales relatives à la création de l'AViQ, sa structure et sa gouvernance, le conseil de stratégie et de prospective – qui n'est pas encore créé –, le Conseil de monitoring financier et budgétaire, le dispositif d'audit interne, les Comités de branche, les Commissions, la gestion journalière, le personnel, les ressources, le budget, la comptabilité et les comptes, le contrat de gestion et enfin le contrôle.

L'évaluation aurait dû intervenir avant la fin de l'année 2016. Nous voici quasiment à la fin du 1er trimestre 2018 et nous ne disposons pas de cette évaluation alors que la Wallonie va devoir se positionner

au plus tard d'ici la fin du mois quant à la date effective d'entrée en vigueur du nouveau modèle d'allocations familiales, en l'occurrence le 1er janvier 2019 ou le 1er janvier 2020.

Il aurait été plus qu'intéressant de disposer de cette évaluation qui apparaît comme un élément à prendre en considération pour décider de la date de reprise des compétences.

Madame la Ministre, voudriez-vous m'informer quant à l'état d'avancement de cette évaluation ? Les instances concernées de l'AViQ ont-elles établi, comme le prévoit le décret, un rapport écrit ? À quelles dates ces rapports ont-ils été établis et quand vous ont-ils été transmis ?

Quelles difficultés rencontrez-vous pour justifier l'absence de transmission de ce rapport au Parlement wallon ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme vous le précisez, le Code wallon de l'action sociale, dans ses dispositions portant création de l'AViQ, prévoit l'évaluation même de son dispositif, ce qui était en soi, faut-il le rappeler, très innovant. Avec l'accord de mon prédécesseur, le Conseil général de l'AViQ ayant donné priorité à l'élaboration du Contrat de gestion, la première évaluation a été réalisée dès l'adoption dudit Contrat.

Le Conseil général, en date du 20 octobre 2017, a établi son rapport d'évaluation des articles 1 à 30 du décret du 3 décembre 2015. Ce rapport a été établi en concertation avec les trois Comités de Branches qu'il s'agisse du Comité de branche Santé et Bien-être, du handicap ou celui des familles. Ce rapport m'a été remis en date du 31 octobre 2017.

Quelques points impliquent des modifications décrétales là où d'autres, les plus nombreux, ont permis de faire le point sur l'organisation interne de l'AViQ et le fonctionnement de ses organes de gestion : règlements d'ordre intérieur, points à l'ordre du jour, suivi des réunions pour ne citer que quelques exemples.

Il était initialement prévu dans mes intentions de communiquer ce rapport au Gouvernement et au Parlement en même temps que la première lecture de l'avant-projet de décret y faisant suite. Cette première lecture n'est pas encore intervenue, car plusieurs autres modifications décrétales du CWASS ont par ailleurs été sollicitées, soit à la demande de l'AViQ – toilettage de certaines dispositions faisant toujours référence à l'AWIPH, par exemple –, mais aussi à l'initiative des commissions subrégionales compétentes en matière de handicap qui souhaitent que leurs missions soient

reprécisées. Ces modifications sont pour l'instant en finalisation dans mon cabinet.

Afin de ne pas vous faire attendre cette première lecture qui devrait intervenir dans le courant du mois de mars, je vous communique ce jour, via la plateforme du Parlement, le rapport d'évaluation transmis par l'AViQ. Par ailleurs, je l'ai ici, vous pouvez aussi en faire des copies.

Pour clôturer ma réponse, vous me permettrez de ne pas bien comprendre le lien que vous faites entre cette évaluation et la reprise de la compétence des prestations familiales au 1er janvier 2019 ou 2020. La reprise de cette compétence est régie par le décret du 8 février 2018 relative à la gestion et au paiement des allocations familiales. Le décret dit « AViQ » du 3 décembre 2015 a lui confié à l'Agence le rôle de régulateur, c'est-à-dire de contrôle des caisses d'allocations familiales. Vous constaterez que les observations reprises dans le rapport d'évaluation qui va vous être remis n'ont pas du tout trait à cette mission, mais c'était de vous remettre le rapport, donc, merci pour votre question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - J'ose espérer que même sans ma question vous auriez transmis rapidement ce rapport à notre Parlement. Je vous remercie pour les réponses apportées, pour le fait que des clarifications complémentaires soient attendues pour vous permettre de déposer ce texte au Gouvernement. Néanmoins, vous auriez pu transmettre le rapport ; cela ne change rien sur le rapport qui a été établi par l'AViQ en tant que tel. Si vous l'avez obtenu le 31 octobre, vous auriez pu le transmettre dans le mois qui suivait, c'est-à-dire pour le 30 novembre.

Ce qui est important, c'est de l'avoir aujourd'hui. Nous pourrions en prendre connaissance.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LE CADASTRE DU SECTEUR DU NON-  
MARCHAND »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cadastre du secteur du non-marchand ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, le

8 janvier, je vous interrogeais sur les engagements du Gouvernement relatifs au financement du secteur non marchand.

Dans votre réponse, outre l'octroi de l'enveloppe de 10 millions d'euros décidée sous le Gouvernement Magnette, vous me confirmiez que les partenaires sociaux avaient prévu de se revoir deux fois au cours des prochaines semaines afin d'aboutir à une répartition de ces moyens financiers supplémentaires.

Parallèlement aux discussions menées entre les partenaires sociaux, vous annonciez la finalisation du cadastre des emplois du non-marchand devant permettre la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les secteurs privé et public, d'une part, et les sous-secteurs, d'autre part.

Un mois et demi plus tard, je souhaite évidemment savoir où nous en sommes dans les concertations et négociations menées par les partenaires sociaux.

Qu'en est-il du cadastre que vous annoncez ? Disposez-vous d'un échéancier des travaux menés par les partenaires sociaux ? Qu'en est-il des travaux menés par l'administration concernant le cadastre ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme je vous l'annonçais le 8 janvier dernier et comme vous venez de le rappeler, les Partenaires sociaux se sont réunis à deux reprises, le 18 janvier et le 7 février. Une troisième réunion est prévue le 5 mars prochain dans le cadre des négociations d'un futur accord non marchand 2018/2020. Le calendrier et l'ordre du jour des réunions sont établis par les partenaires sociaux au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces réunions ont essentiellement été centrées sur l'examen du cadastre non marchand qui sera présenté dans sa forme définitive le 5 mars aux partenaires sociaux.

Depuis le 19 décembre dernier, des représentants de l'AViQ de la DGO5, de la DGO6 et d'e-WBS ont travaillé à la finalisation de ce cadastre.

Voici, pour votre parfaite information, les grandes lignes qui s'en dégagent. On a recensé près de 55 000 ETP, dont 79 % relèvent du secteur privé et 21 % du secteur public.

Nous enregistrons une augmentation de plus ou moins 25 000 équivalents temps plein depuis 2011 et le dernier cadastre réalisé pour l'accord non marchand 2010-2011.

Cette augmentation est essentiellement due à la présence aujourd'hui des maisons de repos et des maisons de soins suite au transfert des compétences évidemment ; il n'y a pas eu explosion dans les autres secteurs.

Grâce à ce cadastre, les partenaires sociaux vont à présent pouvoir se pencher sur la répartition de l'enveloppe budgétaire.

Comme vous le constatez, les travaux avancent dans une atmosphère constructive, et le Gouvernement joue pleinement le rôle qui lui a toujours été dévolu, celui de facilitateur et de modérateur. C'est bien évidemment aux partenaires sociaux que revient la responsabilité de conclure un tel accord.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ses précisions. J'aurais aimé en savoir davantage par rapport à la question des sous-secteurs. Dès lors que vous aurez le cadastre, vous pourrez nous transmettre le plus rapidement possible les informations utiles et nécessaires.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LES CONSÉQUENCES GRAVES DE  
L'ALCOOL SUR LA SANTÉ DES JEUNES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les conséquences graves de l'alcool sur la santé des jeunes ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Madame la Ministre, nous clôturons ici cette tournée minérale. Je reviens vers vous à propos d'un sujet qui m'est cher, à propos duquel j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger ainsi que votre prédécesseur, c'est-à-dire la problématique de la consommation d'alcool chez les jeunes, qui est en effet toujours plus inquiétante.

Outre la dépendance et l'alcoolisme que la consommation excessive d'alcool peut entraîner à l'âge adulte, l'adolescent ou le jeune adulte qui s'adonne au *binge drinking* augmenterait le risque de développer de l'ostéoporose en vieillissant, mais aussi de faire vieillir prématurément sa mémoire. Selon une récente étude de l'Université de Vienne, l'excès d'alcool durant la jeunesse perturberait le métabolisme osseux et

diminuerait la masse du squelette, entraînant des conséquences à long terme.

L'objectif du comportement du *binge drinking* est d'atteindre l'ivresse en un temps record. Ce n'est pas une pratique neuve, je vous avais déjà interrogé aussi sur le sujet. Cela sévit depuis plusieurs années, notamment dans les fêtes étudiantes.

Il apparaît que ce serait désormais un public de plus en plus jeune et de plus en plus féminin. Des études épidémiologiques révèlent ainsi que 30 % à 40 % des jeunes de 16 à 20 ans sont concernés par ces bitures express. Le réel problème est donc le rajeunissement des consommateurs. C'est en luttant contre ce phénomène que l'on pourra éviter le risque pour ces jeunes de devenir un jour dépendants à l'alcool.

Avez-vous pris connaissance de cette étude ? Quels nouveaux enseignements pouvez-vous en tirer ?

Vous soutenez en Wallonie de nombreuses actions de lutte contre les effets nocifs de la consommation d'alcool, à la fois pour prévenir la consommation excessive en particulier chez les jeunes, mais aussi pour prendre en charge les personnes qui souffrent d'assuétude. Néanmoins, sans assortir ces mesures d'une limitation de l'offre d'alcool aux jeunes, la guerre semble malheureusement perdue d'avance.

On le sait aussi, il n'a échappé à personne que le Gouvernement fédéral s'est montré très réticent en matière de réduction de l'offre, ainsi qu'à l'idée d'interdire le marketing et donc l'incitation des jeunes à consommer. Le Gouvernement fédéral a, comme vous l'avez déjà dit précédemment : « refusé pareilles mesures et décidé de privilégier les intérêts économiques à court et moyen termes liés à la vente d'alcool, aux dépens d'intérêts économiques à plus long terme liés à la santé et à la productivité de la population ».

Les actions de prévention de la consommation d'alcool auprès des jeunes sont donc contredites par la publicité et le marketing, souvent très agressifs. Or, le coût social de l'alcool et de ses effets nocifs en Belgique représente plus de 2 milliards d'euros. En Wallonie, on peut l'estimer à 670 millions d'euros.

Pour réduire cette offre d'alcool, notamment auprès des jeunes, vous estimez qu'il est très important d'avoir un véritable plan d'action national en matière d'alcool. Depuis novembre 2007, des avancées du plan Alcool ont-elles enfin pu être enregistrées dans le cadre de la Cellule générale de politique en matière de drogues ?

Le Gouvernement fédéral va-t-il enfin revoir sa position en faveur d'une plus grande sévérité concernant le marketing relatif à l'alcool ?

Vous aviez lancé un appel au Gouvernement fédéral et à sa ministre de la Santé pour revoir leur position et

déposer un plan ambitieux qui empêche en particulier la promotion de l'alcool auprès des jeunes. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le dossier avance-t-il de manière plus satisfaisante que précédemment ? C'était l'occasion, ici aujourd'hui, de refaire un peu le point sur ce dossier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, j'ai effectivement pris connaissance du compte rendu de cette étude de l'Université de Vienne. Elle a été réalisée sur de jeunes cochons et montre que la formation osseuse est détériorée chez ceux à qui l'on a donné de l'alcool deux fois par semaine. Cette étude confirme la relation entre consommation d'alcool et risque d'ostéoporose qui a été mise en évidence par différentes études au moins depuis la fin des années 90, comme vous l'avez souligné.

Le corps et le cerveau des plus jeunes sont en effet particulièrement sensibles aux effets de l'alcool. Le phénomène est d'autant plus grave que ces effets négatifs ne sont pas toujours réversibles et peuvent donc avoir des effets à long terme, même si le jeune a arrêté de boire de manière excessive.

Comme vous le dites très bien aussi, il serait plus cohérent dans notre pays que les actions de la Région wallonne destinées à limiter la consommation nocive d'alcool soient assorties d'actions limitant l'accessibilité de l'alcool et en interdisant le marketing destiné à en pousser la consommation. Ces actions sont particulièrement choquantes quand elles concernent les plus jeunes, surtout si elles sont assorties d'incitation à consommer via l'offre de boissons gratuites durant certaines soirées en particulier.

Les autres actions délétères des alcooliers consistent à associer la consommation d'alcool avec la pratique sportive. Cette association est devenue si forte que, chez beaucoup de gens, la vision d'un match de football est directement associée à la consommation de bière, d'autant si elle s'appelle dorénavant du même nom que notre pays. Il ne faut donc pas sous-estimer le pouvoir du marketing, mais vous êtes certainement aussi convaincue comme moi.

Malheureusement, jusqu'à présent, je n'ai pas de retour du Gouvernement fédéral ou de la ministre plus particulièrement chargée de ce dossier, sur une volonté de limiter la publicité en matière d'alcool, en particulier vis-à-vis des plus jeunes. Je ne peux donc que continuer à y être attentive, relancer les choses et espérer qu'au niveau fédéral, autant la ministre que le Gouvernement ou que des parlementaires puissent eux aussi se saisir de manière forte de la question que vous m'avez posée et qui est essentielle.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je vous remercie pour vos réponses. C'est vrai que l'on voit de plus en plus d'actions menées. On pense à la nouvelle campagne de Jupiler, devenue Belgium, pour essayer de se redorer un peu et de redonner un peu une image de marque.

J'ai interpellé la semaine dernière votre collègue en Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Madrane, justement concernant la question du sport et de l'alcool, puisque l'on sait que les troisièmes mi-temps sont très habituelles, mais encore une fois que l'on se rendait compte que c'était les plus jeunes qui consommaient de plus en plus tôt. C'est de plus interpellant, avec tout ce *binge drinking* et ces bitures express.

Je ne suis pas contre le fait de boire un verre. À l'époque, quand on était jeune, on buvait peut-être plus facilement une bière qu'aujourd'hui, les jeunes sont directement avec des vodkas et autres, des petits shots. Cela devient assez dramatique. Si l'on ne prend pas tous ensemble, tous niveaux de pouvoirs confondus, les choses en main, on ira droit à la catastrophe pour les générations à venir.

#### **QUESTION ORALE DE MME SALVI À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA MALADIE D'ALZHEIMER »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la maladie d'Alzheimer ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Madame la Ministre, en Belgique, 200 000 personnes sont atteintes de démence et 50 % d'entre elles par la maladie d'Alzheimer. On sait que la Wallonie compte environ 40 000 personnes diagnostiquées comme étant atteintes de la maladie d'Alzheimer avec des chiffres qui sont en augmentation chaque année.

La question est de se demander si ce chiffre wallon représente et reflète in fine suffisamment la réalité, puisque de nombreuses personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ne sont tout simplement pas diagnostiquées. Beaucoup d'entre elles vivent toujours à domicile et sont aidées par des proches.

Compte tenu du vieillissement de notre population, il reste à savoir ce que deviendront ces chiffres dans les décennies à venir, puisque l'on vit de plus en plus vieux.

On peut se dire que ce type de pathologie chronique et pas forcément curable est voué à être de plus en plus courant, ce qui fait d'ailleurs dire à la présidente de la Ligue d'Alzheimer francophone que : « Alzheimer risque de devenir demain un véritable problème de santé publique ».

Dès lors, j'ai plusieurs questions. Je souhaitais tout d'abord savoir si la Wallonie était actuellement en mesure et avait les moyens d'évaluer correctement le nombre de personnes qui sont aujourd'hui atteintes par la maladie sur son territoire. A-t-on des projections et des études de prévalence fiables à ce sujet ?

J'aurais également souhaité savoir ce que mettait actuellement en œuvre le plan Maladie chronique comme mesures concrètes et de projets pour lutter plus spécifiquement contre la maladie d'Alzheimer et aider les patients qui en sont atteints. Par rapport aux perspectives futures, j'aimerais voir de quelle manière ces dispositifs pourraient être intensifiés à l'avenir.

Il est essentiel qu'un diagnostic puisse être posé rapidement pour pouvoir aider et accompagner de manière adaptée pas seulement le malade, mais aussi sa famille et ses aidants.

Là aussi, sur toute la problématique des aidants, de quelle manière la Région informe-t-elle, soutient-elle et accompagne-t-elle les personnes qui en ont besoin ?

J'aurais également souhaité savoir si au niveau de l'AViQ et des pouvoirs publics wallons, les choses étaient accrues ces dernières années.

Enfin, on a beaucoup parlé de l'assurance autonomie. Voyez-vous cette assurance comme étant une partie de la solution ou en tout cas une partie des réponses à apporter demain aux malades atteints de la maladie d'Alzheimer ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en Belgique, tout comme dans de nombreux pays européens, nous ne disposons pas de données épidémiologiques pour déterminer le nombre de personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative et de la maladie d'Alzheimer en particulier.

Les raisons en sont multiples. Il n'existe pas de registre des maladies neurodégénératives dès lors que les diagnostics ne sont pas posés systématiquement et ne sont finalement connus, dans certains cas, qu'au décès des patients. En effet, cette maladie fait encore peur et nombreuses sont les personnes ou les proches qui préfèrent ne pas connaître le diagnostic.

La majorité des personnes qui en souffrent ont

généralement 80 ans et plus. Or, nous pouvons constater que plus les troubles cognitifs et comportementaux apparaissent tardivement, moins les médecins généralistes sont enclins à conseiller à la personne de réaliser un diagnostic neurologique. Selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale français, la prévalence en France s'élèverait de 2 % à 4 % pour les personnes de plus de 65 ans et à 15 % pour celles de plus de 80 ans. Appliqués à la population wallonne, ces chiffres permettent d'estimer qu'il y aurait en Wallonie entre 41 000 et 54 000 personnes atteintes de cette maladie dont plus de 60 % ont plus de 80 ans.

Vous mettez aussi en évidence l'importance d'un diagnostic précoce pour accompagner au mieux les personnes et leurs proches. Et vous avez évidemment raison.

Même si le diagnostic précoce n'est pas réalisé de manière systématique pour les raisons évoquées à l'instant, il ne faut pas négliger le rôle des cliniques de la mémoire qui réalisent un diagnostic des capacités préservées et des pertes cognitives.

Pour répondre aux besoins d'accompagnements individualisés, grâce au financement du projet Interreg AP/Réseau-Service, une vingtaine de neuropsychologues des cliniques de la mémoire et des services de gériatrie ont été formés et dispensent, depuis janvier 2018, des séances individualisées. L'objectif est de répondre aux inquiétudes de la personne et de ses proches, d'être mieux armé face aux difficultés quotidiennes, d'utiliser au mieux les capacités résiduelles des personnes et prévoir les difficultés à venir.

Notons encore qu'une série d'initiatives locales et soutenues par les budgets de la Région wallonne – et en particulier par les budgets dont j'ai la responsabilité – proposent notamment des activités spécifiques pour ces personnes et leurs proches. Je tiens, de nouveau, à souligner ici le travail exceptionnel fait par les associations comme Baluchon Alzheimer, la Plateforme Alzheimer du Luxembourg ou encore le projet « C'est ma vie » de l'ASBL Le Bien Vieillir.

Madame la Députée, vous me questionnez aussi les mesures concrètes prises dans le cadre du plan des maladies chroniques à destination des personnes atteintes de la maladie de type Alzheimer.

L'objectif de ces projets est de fluidifier et de rationaliser les soins aux personnes ayant une affection chronique. Dispensateurs et institutions de soins collaboreront mieux ensemble et avec le patient pour qu'il puisse bénéficier de meilleurs soins et d'une meilleure qualité de vie. Les projets vont durer quatre ans.

Enfin, vous me questionnez sur les effets de l'assurance autonomie dans le suivi et

l'accompagnement de ce public cible. Comme vous le savez, l'assurance autonomie aura pour objectif de rencontrer les besoins qui apparaîtront à la suite de l'état de dépendance de certains citoyens et citoyennes wallons, notamment ceux souffrant de la maladie d'Alzheimer. Dans ce cadre, le développement de l'activité de garde de personnes à domicile, sous-financé actuellement, devrait permettre de mieux accompagner les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer tout en soulageant leurs aidants proches qui sont souvent les premiers acteurs du soutien des personnes en perte d'autonomie.

Je rappelle, en particulier, pour les personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer que des modifications de leur quotidien qui les rassure sont particulièrement graves et peuvent conduire à une accélération de la dégénérescence. Il est d'autant plus important, dans le cadre de l'assurance autonomie, dans le cadre du développement des gardes à domicile, de permettre ainsi une réponse à ces personnes et donc de venir aussi développer des soutiens comme Baluchon.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse complète. Vous le reconnaissez vous-même, Madame la Ministre, il n'y a pas qu'en Région wallonne où il est compliqué, à ce stade-ci, d'obtenir des données épidémiologiques sur toutes les maladies neurodégénératives. Pourtant, je pense que c'est justement tout cet aspect de la santé mentale pour lequel l'on devra, à l'avenir, trouver des solutions puisque l'on sait combien, en matière de santé mentale, il y a une volonté d'avancer, mais on n'a pas les données à la base. Effectivement, on travaille, comme la Région wallonne le fait, avec des comparatifs notamment par rapport à la France, pour pouvoir définir des chiffres et du coup adapter nos politiques pour pouvoir répondre aux besoins.

Je suis heureuse d'entendre qu'à travers Interreg on peut, depuis 2018, former des médecins. Je suppose que c'est le genre de projets qui va perdurer à l'avenir.

Sur la question de l'assurance autonomie, vous l'avez confirmé vous-même, c'est une des réponses que nous pourrions apporter demain aux parents, aux familles, aux malades atteints de la maladie d'Alzheimer pour qu'un accompagnement plus spécifique puisse se faire à domicile.

*(Mme Nicaise, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

## **QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE DÉSÉQUILIBRE DE LA PYRAMIDE DES ÂGES DANS LA FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le déséquilibre de la pyramide des âges dans la fonction publique régionale ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, l'IWEPS, a publié la version actualisée de son enquête sur l'emploi public en Wallonie.

Nous en avons pris connaissance avec intérêt, particulièrement le chapitre consacré au profil sociodémographique des effectifs de la fonction publique régionale.

Certains constats méritent d'être évoqués dans cette commission et j'aimerais que vous puissiez commenter ces chiffres.

Le premier constat interpellant : la pyramide des âges déséquilibrée, à l'échelle de la fonction publique, mais tout particulièrement au SPW. La proportion des effectifs de plus de 50 ans y atteint 44,4 %, alors que cette catégorie d'âge ne représente que 28,4 % de la population active.

Le taux des moins de 30 ans au SPW ne s'établit qu'à 6,1 %, alors que cette catégorie d'âge représente 18 % de la population active.

Les situations sont très contrastées dans les OIP, mais on y retrouve une même surreprésentation des « vétérans » et sous-représentation des jeunes.

Je ne m'étends pas sur un second constat, hélas, classique : si les femmes sont en majorité, elles sont sous-représentées dans les fonctions dirigeantes.

La situation ainsi brossée laisse entrevoir bien des inconvénients. Notamment, en ce qui concerne la pyramide des âges, la perspective à court terme de départs massifs à la retraite et d'une perte brutale d'expérience.

Nous savons bien que les critères d'âge ou de genre ne peuvent intervenir dans les politiques de recrutement.

Dès lors, de manière très ouverte, pourriez-vous

nous livrer les leçons que vous tirez de cette enquête et nous indiquer, s'ils existent, les leviers dont vous disposez pour rétablir la situation, rééquilibrer progressivement la pyramide des âges et garantir une plus grande équité dans la répartition des postes à responsabilités entre les femmes et les hommes ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui a retenu, évidemment, ma meilleure attention.

Je vous informe que le rapport de l'IWEPS est en cours d'examen au sein de mon cabinet et qu'il est dès lors un peu prématuré pour moi de tirer des constats de celui-ci.

Mais je peux vous assurer qu'une réflexion sera menée après une analyse approfondie du document. Je peux quand même, dès à présent, vous confirmer qu'il n'existe aucune discrimination positive dans le cadre des procédures de recrutement et de promotion des agents au sein de la fonction publique wallonne.

Par ailleurs, vous évoquez, à juste titre, la problématique de la pyramide des âges. Il faut se souvenir que, lors de la création des ministères régionaux, afin de pouvoir en assurer les missions, de nombreux plans de recrutements ont été lancés. Il est légitime, dans le chef des agents entrés en fonction à l'époque, de poursuivre leur carrière jusqu'à leur terme ; ce qui explique aisément cette pyramide des âges que vous constatez aussi.

Je ne sais pas pourquoi elles n'ont pas été jointes, mais je développerai dans ma réponse à la question de Mme Nicaise, le fait par rapport à l'âge moyen des travailleurs, en Belgique, qui ne cesse de croître, plus globalement.

De plus, l'épure budgétaire contraignante que nous connaissons implique des mesures de remplacement partiel. Néanmoins, à l'examen des effectifs en place, on ne constate pas de diminution importante des ressources humaines.

Enfin, en ce qui concerne le rééquilibrage de la pyramide, il se fera naturellement – en tout cas c'est ma volonté – par l'arrivée de nouveaux talents en remplacement des agents partis à la pension. Ce sera certainement l'occasion de vérifier que l'on n'a pas une nouvelle pyramide d'âge qui est en train de s'installer.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - C'est vrai qu'il faudra faire attention de garder aussi un équilibre entre les

connaissances actuelles et les nouvelles personnes qui arriveront pour transmettre aussi toute l'information et le background des différents dossiers.

Il faut faire attention finalement à ne pas reproduire une nouvelle vague et que, dans 20 ans ou 30 ans, l'on soit à nouveau face à la même problématique. J'entends bien toutes les remarques budgétaires et autres qui font que c'est vrai que c'est généralement par vague que l'on a des engagements. C'est logique. Comme vous l'expliquez par rapport à la vague de recrutement, à l'époque, cela se suit. Il faudrait peut-être essayer de rééquilibrer, de manière naturelle, comme vous le disiez, au mieux cette pyramide.

Concernant l'analyse du dossier, je ne sais pas si vous préférez que je vous interroge d'ici quelques semaines ou si d'office vous le suivez.

*(Mme Gérardon, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LA VACANCE D'UN NOUVEAU POSTE DE  
NIVEAU A AVEC FONCTION QUALIFIÉE À LA  
DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la vacance d'un nouveau poste de niveau A avec fonction qualifiée à la Direction de l'état environnemental ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Madame la Ministre, vous êtes évidemment au courant du malaise exprimé par les agents de la Direction de l'état environnemental. Pour rappel, ce sont des agents qui ont notamment pour mission d'élaborer et d'actualiser le rapport de l'état de l'environnement en Wallonie, dont la dernière livraison a été présentée le mois dernier et a rencontré, par ailleurs, un accueil très favorable des observateurs.

Cette petite équipe se compose actuellement de sept agents présentant un haut niveau de qualification scientifique. Dans le cadre de la réforme des carrières de niveau A, deux d'entre eux se sont vu reconnaître une fonction qualifiée. Or, ils estiment présenter des compétences de même niveau, exercer des missions équivalentes et répondre aux critères donnant accès aux fonctions qualifiées.

Ces agents expriment, depuis des mois, avec constance et opiniâtreté, un sentiment d'iniquité, et ne manquent pas de s'en ouvrir par courriel. On a tous, je pense, reçu – quand je dis tous, ce sont les députés de cette assemblée – leur message. Je suppose qu'il en a été de même au niveau des membres du Gouvernement. Ils se sont récemment manifestés par courriel pour signaler un fait nouveau : en janvier, la Secrétaire générale du SPW a déclaré vacant, au sein de cette direction, un nouvel emploi de niveau A, correspondant justement à une fonction qualifiée. La mission assignée à la personne à recruter, à savoir l'élaboration d'indicateurs pour les rapports sur l'environnement, serait dès lors similaire à celle que remplissent les agents déjà en place.

Le sentiment d'iniquité exprimé par ces agents vous semble-t-il fondé ?

À ce stade, des dispositions peuvent-elles être prises pour le dissiper ?

Le nouveau poste de niveau A, déclaré vacant, présente-t-il des caractéristiques justifiant la reconnaissance de fonction qualifiée, en regard des missions exercées par les agents de cette direction qui, aujourd'hui, n'en bénéficient pas ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je suis évidemment parfaitement informée du malaise exprimé par les agents de la Direction de l'état environnemental. Mon cabinet a d'ailleurs rencontré ces agents et je mesure pleinement le sentiment d'iniquité résultant de la réforme de la carrière du niveau A, mise en place en 2015.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, dans le cadre de ce délicat dossier des fonctions qualifiées, je suis actuellement occupée à rétablir une égalité de traitement. Des décisions en ce sens ont été prises récemment par le Gouvernement.

Concernant la situation particulière du nouveau poste de niveau A, correspondant à une fonction qualifiée, qui aurait été déclaré vacant, au sein de la Direction de l'état environnemental, j'ai interrogé l'autorité à cet égard. Je vous reviendrai avec les éléments de réponse.

Plus globalement, la réforme initiée par le ministre de la Fonction publique, M. Nollet et opérationnalisée par M. le Ministre Lacroix, engendre, au sein de l'administration, un sentiment généralisé d'injustice, d'incompréhension et de démotivation.

Comme je l'ai précisé, dans la note de principe « fonction publique », adoptée par le Gouvernement en

décembre 2017, le système mis en place a engendré, dans l'esprit des membres du personnel, deux catégories d'agents, à savoir ceux qui peuvent se prévaloir d'une qualification, retenue sur base de critères, tels que la créativité, l'innovation, la réalisation de tâches pointues, et qui ceux qui n'en relèvent pas.

On peut aisément comprendre que les membres du personnel non qualifiés ne se sentent pas respectés et valorisés dans l'exercice de leur travail ; ce qui engendre une perte de motivation et des conséquences sur le bien-être au travail. Cela n'est pas acceptable, si l'on veut avoir une administration efficace au service de ses bénéficiaires.

Je tiens particulièrement à revoir ce système, en valorisant tous les agents de niveau A mais aussi les agents de niveau B, car, ne l'oublions pas, ils ont été englobés initialement dans le système des fonctions qualifiées, sans qu'aucune démarche ne soit entreprise par les ministres de la Fonction publique précédents pour reconnaître des fonctions qualifiées pour les agents de niveau B.

Il s'agit d'une refonte d'une grande ampleur, qui nécessite une réflexion poussée, de manière à éviter les écueils dommageables du passé que je suis actuellement en train de mener.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie pour la clarté de vos propos. Il est vraiment important que très rapidement ce sentiment d'iniquité puisse disparaître parce que c'est une véritable catastrophe en interne. Il n'est pas possible de continuer à travailler dans des conditions pareilles. Je vous soutiens, évidemment, Madame la Ministre, pour que les choses puissent avancer le plus rapidement possible.

Je note, par ailleurs, que sur la question spécifique du niveau A, vous attendez actuellement une réponse de l'administration. Je serais évidemment particulièrement intéressée par celle-ci.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ACTION SOCIALE DANS LE CADRE DU PLAN HABITAT PERMANENT (HP) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'action sociale dans le cadre du plan Habitat permanent (HP) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Madame la Ministre, actuellement, il existe 83 équipements au sein des 28 communes adhérant au plan HP pour lesquels la question d'une possible reconversion peut être posée.

Les communes qui comptent une majorité de résidents permanents, installés au sein de parcs résidentiels de week-end, dont la particularité est de pouvoir accueillir des habitations de 150 mètres carrés de superficie brute de plancher avec étage alors que la norme wallonne est de 60 mètres carrés sans étage, ne pourront, même si elles le souhaitent, s'engager dans une démarche de reconversion en zone d'habitat vert.

Par ailleurs, si ces communes introduisent, via une modification du plan de secteur, une demande de reconversion en zone d'habitat, elles ont vraisemblablement peu de chance de voir leur dossier aboutir. Quelques communes ont pu, dans le passé, reconverter leur zone de loisirs en zone d'habitat, en utilisant un outil qui n'existe plus aujourd'hui, à savoir un PCA dérogoire au plan de secteur.

Votre prédécesseur écrivait d'ailleurs, le 22 janvier 2015 : « Si l'on excepte la situation particulière de quelques équipements où une reconversion en zone d'habitat pourra être étudiée... ».

Être étiqueté résident permanent au sein d'une commune HP est-elle alors la seule issue pour certains citoyens qui occupent, au sein d'un lotissement, une villa quatre façades, située dans un cadre bucolique et dont la situation de résidence principale effective est en infraction essentiellement aux règles d'aménagement du territoire ?

Quelles réponses concertées avec vos collègues du Gouvernement wallon, pouvez-vous apporter à ces résidents permanents dont le profil est celui de personnes qui possèdent des repères culturels et sociaux identiques à la majorité, type classe moyenne ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, votre question concerne les diverses pistes à l'étude relatives au devenir des équipements HP, notamment ceux qui ne seraient pas éligibles à une reconversion en zone d'habitat vert.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que la question relève des compétences de mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire.

Je vous apporterai, dès lors, une réponse générale et non spécifique à la situation que vous évoquez qui

concerne quelques parcs situés à Couvin ou Philippeville.

Le décret instaurant la zone d'habitat vert a été voté le 16 décembre dernier. À l'occasion du vote en séance plénière, un amendement a été déposé corrigeant l'article D.II.25bis et permettant la prise en compte des réalités où les superficies des habitations sont plus grandes que 60 mètres carrés.

Plus concrètement, ce sont les communes conventionnées qui, dans le cadre de leur politique d'aménagement local, devront se positionner sur le devenir qu'elles souhaitent pour leurs équipements situés en phase 2.

Si les informations en ma possession sont exactes, elles seront très prochainement questionnées sur leurs intentions, à l'initiative de mon collègue Carlo Di Antonio. Pour les équipements qui ne pourront être reconvertis en zone d'habitat vert, soit parce que ne rencontrant pas les conditions requises soit parce que la volonté communale quant à leur devenir sera autre, un examen sera opéré dans un second temps. À nouveau, ce sont les communes qui seront à la manœuvre et devront prendre position.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. C'est un enjeu important puisque l'habitat permanent touche environ 12 000 personnes en Wallonie, dont le profil et les réalités de terrain peuvent fortement varier. Un rapport a d'ailleurs été déposé, qui faisait état de la situation, par notre collègue Philippe Dodrimont et consorts.

On sait également qu'un groupe de travail est mis en place, mais qui doit travailler. Il serait donc pertinent d'aborder à présent le volet social dont le cas particulier du profil de résident permanent dont je fais état dans mes questions. Nous serons donc en attente de la suite du travail réalisé, comme vous l'avez dit, en partenariat avec les communes. Le volet social est également important à aborder en relation avec notre commission.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LA PRÉSENTATION DE LA VISION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE WALLONNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la présentation de la vision de la

fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

**Mme Nicaise (MR).** - Comme Mme la Ministre l'a souligné, je me suis étonnée de ce que ma question n'avait pas été liée à celle de Mme Vandorpe, dès lors que nous abordons, peut-être pas sensu stricto le même sujet, mais ils sont manifestement liés.

Madame la Ministre, à l'occasion du Salon des mandataires, vous avez présenté votre vision de la fonction publique wallonne avec, à vos côtés, Mme Marique, la Secrétaire générale du SPW, laquelle soutenait votre conception.

Plusieurs points ont été abordés lors de cette rencontre commune.

Le premier concernait le bien-être et la motivation des agents de la fonction publique. À cette occasion, vous avez parlé d'augmenter la capacité des agents à être reconnus comme utiles au sein de leur fonction. Vous parlez à ce sujet d'accompagnement managérial, de digitalisation et de simplification des services.

Dans un second temps, vous avez posé la question du souci marketing rencontré par l'administration publique depuis plusieurs années, reconnaissant que, malgré son rôle essentiel dans le développement social et économique de la Région, la fonction publique manque de jeunes talents. C'est là où ma question rejoint celle de ma collègue Mme Vandorpe. En effet, le constat est assez surprenant puisque 45 % de l'effectif global est constitué de seniors de plus de 50 ans. Dans la réponse à ma collègue, vous avez apporté un éclairage sur cet état des lieux.

Quelles actions concrètes seront prises pour répondre au problème lié à l'âge avancé de l'effectif global ? Ne pensez-vous pas que rajeunir la fonction publique, de manière générale, permettrait de mettre en place une stratégie marketing plus en phase avec la société actuelle ?

Des mesures seront-elles prises pour promouvoir une carrière dans la fonction publique auprès des jeunes talents ? Si oui, lesquelles ?

Enfin, je terminerai en faisant référence à la réponse faite par M. Flahaut sur l'utilité d'une école de l'administration, lui répondant plutôt de l'inutilité de celle-ci, en mettant en exergue le fait que les universités seraient suffisantes. Cependant, ne pensez-vous pas que la création d'une école de l'administration pourrait être une opération de promotion de l'administration publique auprès des jeunes ? Dans l'affirmative, quand et comment comptez-vous opérer cette opération de promotion ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je me refuse de considérer que les personnes de plus de 50 ans, dont il semblerait que nous fassions toutes les deux partie, sauf erreur de ma part, soient la cause d'un manque d'attractivité de la fonction publique pour les jeunes talents. Je ne peux adhérer à cette vision. Votre rire me dit que vous partagez cela. Je suppose qu'il est inutile aussi de vous rappeler que la tendance actuelle est de retarder l'âge de la pension et, dès lors, d'allonger la durée de la carrière professionnelle. De même, vous n'êtes pas sans savoir que la population belge vieillit. L'âge moyen des travailleurs ne cesse donc d'augmenter. Ainsi, la statistique que vous avancez pour la fonction publique ne fait que refléter la tendance démographique générale.

Je suis convaincue, pour ma part, que les seniors – pour peu que l'on se traite de senior après 50 ans –, comme vous les appelez, apportent une réelle valeur ajoutée à l'administration wallonne, de par leur expérience et leurs connaissances acquises tout au long de leur carrière.

Indépendamment de cette question, je suis par contre bien consciente du problème d'attractivité de la fonction publique auprès des jeunes talents. Le problème est d'ailleurs explicitement soulevé et traité dans la note globale « fonction publique » que j'ai déposée et qui a été approuvée par le Gouvernement wallon le 21 décembre dernier. Cette note confirme la volonté du Gouvernement d'avancer, à court terme, dans différents chantiers qui répondront au problème de manque d'attractivité. Citons ainsi la révision des perspectives de carrière pour les membres du personnel contractuel et le plan de développement de carrière par la formation.

En ce qui concerne les propos de M. Flahaut concernant l'École d'administration publique, ils semblent n'engager que sa personne. Le Gouvernement wallon n'a jamais mis en doute l'utilité de l'École d'administration publique. Bien au contraire, la note globale « fonction publique » établit les grandes lignes de la réforme du Certificat en management public, annoncée dans la DPR du 25 juillet dernier, dont la supervision est assurée par l'École d'administration publique.

Quant au rôle de tremplin de l'École d'administration publique pour promouvoir l'administration publique auprès des jeunes, ceci cadre déjà avec la volonté des gouvernements, lors de l'approbation de l'accord de coopération du 10 novembre 2011, créant l'école, puisque l'on identifiait qu'un des objectifs de la politique de formation était de « garantir l'acquisition et le maintien des savoirs et savoir-faire requis pour l'exécution des missions de service public, dans une dynamique d'acquisition et de renforcement de compétences ». On retrouve, dès lors, dans les objectifs stratégiques de l'École d'administration publique celui

de « contribuer à la promotion d'une fonction publique attractive et valorisante ».

Dans ce contexte, les plans de formation de l'école sont établis pour une durée de deux ans, de manière à adapter régulièrement le programme et le contenu des formations en fonction des retours des apprenants, des formateurs et des administrations. Lors de la conception du Plan de formation 2019-2020, je serai particulièrement attentive, d'une part, à l'offre de formations ciblant les personnes moins à l'aise avec les technologies nouvelles et, d'autre part, au développement de l'e-learning dans l'offre de formation, de manière à s'adapter aux attentes des jeunes générations et, en particulier, des députés en train de rigoler par SMS interposés.

**Mme la Présidente.** - Après la tension palpable entre M. Martin et Mme la Ministre, mais tension dont on ne connaît pas la nature, puisqu'ils ont l'air de se parler par mots interposés. Je n'ai pas vraiment compris cet échange, je vous avoue, chers collègues.

*(Réaction de Mme la Ministre Greoli)*

C'est très amusant, c'est très chouette de voir qu'il y a une complicité entre vous.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Là, c'est lui qui ne rigole plus.

*(Rires)*

**Mme la Présidente.** - Plus sérieusement, la parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - J'oserais dire que ce sont peut-être des tensions intergénérationnelles.

Je pourrais éventuellement proposer à la commission un groupe de travail pour plancher sur le fait de savoir quand on devient senior ou pas. Je ne sais pas si Mme Salvi a des choses à dire...

Plus sérieusement, Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Si j'ai bien compris, la réforme de formation en *management* public s'inscrira dans un *master* qui serait nouveau – ce n'est pas très clair dans mon esprit – et non pas une école d'administration en tant que telle.

Pour le reste, je suis heureuse de vous savoir attentive à adapter l'offre de formation dans le cadre du plan de carrière dans la fonction publique.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,  
SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES  
DONNÉES PAR LE SERVICE PUBLIC DE  
WALLONIE (SPW) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données par le Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi (cdH).** - Madame la Ministre, comme vous le savez tous, le Parlement européen a adopté en avril 2016 le fameux « Règlement général sur la protection des données », le GPRD.

Ce texte de référence renforce et unifie la protection des données à caractère personnel au sein de l'Union européenne. Il s'imposera à l'ensemble des États membres, et donc à nous également, dès le 25 mai prochain.

Vous le savez, Madame la Ministre, sur le terrain, cette échéance agite largement les esprits dans un grand nombre de secteurs d'activités. Certaines informations publiées laissent entendre que la Belgique n'est pas particulièrement en avance pour l'application d'ici le 25 mai prochain. C'est vrai que le monde des entreprises s'y prépare activement. Des fédérations patronales et des consultants spécialisés dispensent actuellement des formations pour aider le monde des entreprises.

Les administrations publiques sont évidemment aussi concernées, puisqu'elles sont amenées à recueillir et à traiter des données confidentielles, revêtues de cette nouvelle protection.

Bien entendu, nous ne partons pas de rien et notre fonction publique respecte certainement une série de principes en la matière.

Cependant, Madame la Ministre, j'aurais souhaité faire le point avec vous.

Pouvez-vous m'indiquer si l'entrée en vigueur de ce GPRD amènera le Service public wallon à adopter de nouvelles normes plus strictes pour veiller à la protection des données individuelles ? Quels types de mesures sont-elles prises aujourd'hui pour les y préparer ?

Des démarches d'information, de sensibilisation ou de formation sont-elles entreprises en ce sens ? Quand

je dis « entreprises en ce sens », ce n'est pas simplement par rapport aux directions mais c'est aussi à destination des unités d'administrations publiques qui relèvent directement du pouvoir régional.

Vous savez qu'il y a des domaines d'activités particulièrement sensibles ; je pense notamment à des missions qui sont confiées par l'AViQ à une série de structures plus locales et qui en dépendent directement. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de questionnements sur la manière dont, de façon plus spécifique sur le terrain local, ce GPRD sera adapté dès le 25 mai.

Madame la Ministre, il était important pour moi de pouvoir faire le point avec vous sur ce dossier plus particulier. Je vous remercie, d'ores et déjà, pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous souhaitez que soit porté à votre connaissance un bilan de la situation concernant la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données, GPRD, au sein du Service public de Wallonie.

Comme vous l'avez précisé, ce règlement entre en vigueur le 25 mai prochain. À cet égard, le Secrétariat général a été mandaté pour mettre en place et piloter un groupe de travail multidisciplinaire qui finalise actuellement la mise en place de dispositifs facilitateurs pour l'ensemble des protagonistes de la Région wallonne.

Bien entendu, le secteur public ne part pas de rien. Il doit actuellement se conformer à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Cependant, le Règlement général sur la protection des données introduit des règles plus sévères, de nouveaux devoirs dans le chef des gestionnaires de données et des sanctions plus lourdes en cas de non-respect. C'est pourquoi il est nécessaire de déployer de nouveaux processus, lesquels sont actuellement mis en place au Service public de Wallonie.

Ainsi les actions suivantes ont été déployées :

- en premier lieu, le comité stratégique a nommé un délégué à la protection des données qui s'est attelé à sensibiliser, entre autres, les différents comités de direction du SPW, les responsables départementaux de Sécurité, les OIP, les différents services ou agents dans le cadre de la récolte des traitements des données.
- Dans un second temps, la récolte des activités de traitement de données a été organisée auprès de l'ensemble des protagonistes et un registre

de traitements a été établi afin de se conformer aux dispositions vis-à-vis de l'autorité de protection des données ;

- concomitamment, les dispositions légales wallonnes impactées par le Règlement général de protection des données seront modifiées et elles font actuellement l'objet d'un recensement.

Par ailleurs, les services d'e-WBS mettent actuellement la dernière main à la réalisation d'un accord-cadre à destination de l'ensemble des organes qui dépendent de la Région wallonne. Celui-ci porte plus particulièrement sur l'analyse globale et préalable de la situation et des besoins de l'entité pour être conforme au Règlement général de protection des données, les actions concrètes de mise en œuvre, la sensibilisation et la formation des agents.

Enfin, soyez certaine, Madame la Députée, que je veillerai à ce que l'ensemble des organes de la Région wallonne ait à disposition les outils nécessaires à la mise en conformité que le Règlement général sur protection des données réclame.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie, Madame la Ministre. Je ne manquerai pas de relire l'ensemble des réponses que vous venez de m'apporter.

Si, effectivement, j'entends bien qu'un comité stratégique s'est mis en place, qu'un délégué a été désigné pour collaborer avec les différents comités de direction, les OIP ou autres, je m'inquiétais en fait de la manière dont l'information allait percoler jusqu'au bas de la pyramide et le questionnement, aujourd'hui, il est là avant tout.

Je suis persuadée qu'au niveau des grosses structures, il y a pas mal de choses qui se mettent en place. Je pense, par exemple, qu'au niveau des plannings familiaux et autres, ils ne sont pas tout au-dessus de la pyramide, ils dépendent directement de l'AViQ et ils devront aussi se conformer à cette nouvelle directive.

J'ose espérer simplement qu'en termes d'informations et d'accompagnement, chacun sera vraiment au fait des dispositions qui devront pouvoir être mises en place pour le 25 mai. Il y a l'accord-cadre sur l'analyse des besoins spécifiques et donc là aussi, j'espère simplement que tout sera mis en place pour le 25 et que personne, au niveau de notre administration, ne sera oublié dans les informations pertinentes qu'ils devront obtenir.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales de :

- Mme Bonni, sur « les répercussions de l'arrêté royal du 15 octobre 2017 modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sur l'emploi des personnes handicapées » ;
- Mme Bonni, sur « l'accès aux soins de santé mentale » ;
- Mme Louvigny, sur « la lutte contre le tabac en Région wallonne » ;
- Mme Bonni, sur « la place des femmes en politique » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales de :

- M. Henry, sur « l'extension du fonds Impulseo pour lutter contre la pénurie de médecins » ;
- Mme Louvigny, sur « la précarité des soins de santé dans les prisons wallonnes » ;
- Mme Kapompole, sur « le projet du Gouvernement fédéral de mise en réseau des hôpitaux » ;
- Mme Kapompole, sur « la reconnaissance de la diversité sexuelle dans les lieux publics » ;
- Mme Gérardon, sur « la promotion de la diversité dans la fonction publique wallonne » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 12 heures 44 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH

M. Matthieu Daele, Ecolo

Mme Véronique Durenne, MR

Mme Déborah Gérardon, Présidente

Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Mme Carine Lecomte, MR

Mme Marie-Françoise Nicaise, MR

Mme Sophie Pécriaux, PS

M. André-Pierre Puget, Indépendant

Mme Véronique Salvi, cdH

Mme Éliane Tillieux, PS

Mme Mathilde Vandorpe, cdH

Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ABSyM	Association belge des syndicats médicaux
AIM	Agence intermutualiste
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CIM	Conférence Interministérielle Drogues
Cocof	Société nationale des Chemins de fer belges
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
e-WBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FPS	Femmes prévoyantes socialistes
GPRD	Général Data Protection Régulation
HP	le plan HP
IM	Intervalle médical libre
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KPMG	KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER - REVISEURS D'ENTREPRISES
OIP	organismes d'intérêt public
ONU	Organisation des Nations Unies
PCA	plan communal d'aménagement
SECAL	Service des créances alimentaires
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SPW	Service public de Wallonie